



# PLAN DE MATCH DU NUMÉRO D'ENTREPRISE

Conseil de la prestation des  
services du secteur public [CPSSP]

Mai 2019



CE PLAN DE MATCH VOUS  
EST PRÉSENTÉ PAR :

Le Groupe de travail sur les services aux entreprises du  
Conseil de la prestation des services du secteur public



# TABLE DES MATIÈRES

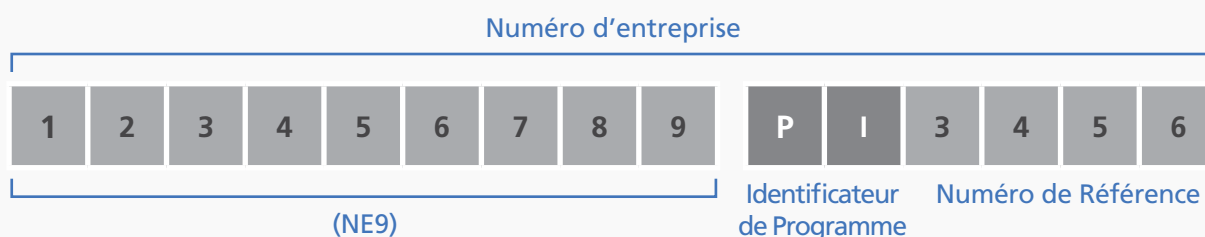
<b>05</b>	INTRODUCTION
<b>07</b>	CONVENTIONS
<b>10</b>	EN QUOI LE NUMÉRO D'ENTREPRISE FACILITE LES CHOSES
<b>12</b>	COMMENT PUIS JE SAVOIR SI LE NE CHANGE LES CHOSES ?
<b>16</b>	DES MODÈLES POUR DONNER UN SENS À TOUT CELA
<b>23</b>	NIVEAU 1 : CRÉATION DE L'IDÉE – COMPRENDRE LA SITUATION
<b>29</b>	NIVEAU 2 : ADOPTION – JETER LES ASSISES
<b>33</b>	NIVEAU 3 : EXPANSION – ACCROÎTRE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME
<b>37</b>	NIVEAU 4 : STABILISATION – ATTEINDRE UN ÉTAT STABLE
<b>40</b>	GUIDE DES ANNEXES
<b>41</b>	ANNEXE A. MODÈLES DU NE
<b>56</b>	ANNEXE B. MODÈLE DE PROGRAMME DU NE
<b>62</b>	ANNEXE C. PLAN DÉTAILLÉ D'ADOPTION DU NE
<b>93</b>	ANNEXE D. LISTE DE VÉRIFICATION DE HAUT NIVEAU POUR L'ADOPTION
<b>98</b>	ANNEXE E. IDENTIFICATEURS DE PROGRAMME EXISTANTS
<b>101</b>	ANNEXE F. RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES
<b>102</b>	REMERCIEMENTS

## Alors, qu'est-ce que le numéro d'entreprise ?

Instauré pour la première fois en 1994 par l'Agence du revenu du Canada (ARC), le numéro d'entreprise est un identificateur d'entreprise à 9 chiffres unique qui est émis aux personnes morales et que celles-ci utilisent pendant tout leur cycle de vie. Il est communément appelé le NE9.

## Donc qu'est-ce que le NE15 ?

Le NE15, aussi appelé le numéro de compte de programme, est un identificateur de compte de programme à 15 caractères uniques qui est attribué par l'ARC. Il indique l'inscription à un programme de partenaire. Le NE15 est composé du NE9 de la personne morale, d'un identificateur de programme à 2 caractères unique et d'un numéro de référence à 4 chiffres. Au début, avant les premiers utilisateurs comme la Nouvelle-Écosse, les comptes de programme (NE15) étaient destinés aux programmes de l'ARC comme l'impôt sur le revenu des sociétés (RC), la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) (RT) et les retenues sur la paye (RP).



D'autres détails concernant le NE et les modèles de NE se trouvent à l'annexe A du présent plan de match.

# INTRODUCTION

## À propos du projet

Le numéro d'entreprise (NE) constitue un élément de base de l'environnement de réglementation des entreprises – il permet à celles-ci d'interagir avec divers programmes et d'y participer dans tous les ordres de gouvernements au moyen d'un identificateur d'entreprise normalisé (IEN) ou commun.

### POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES, LE NE :

- Facilite les interactions des entreprises avec le gouvernement et réduit le fardeau administratif en rendant possible le regroupement de données nécessaire à une expérience de service « Une fois suffit ».
- Simplifie les interactions avec les entreprises par l'utilisation d'un identificateur normalisé dans l'ensemble des programmes et des interactions du gouvernement.

### POUR LE GOUVERNEMENT, LE NE :

- S'établit en tant qu'identificateur normalisé commun dans l'ensemble des programmes gouvernementaux, qui sont orientés vers les entreprises, rendant possible le regroupement de données venant de sources variées.
- Offre une source supplémentaire de validation des renseignements des clients à l'appui du processus de confirmation de l'identité.
- Jette les assises permettant une conformité, une intégrité des données et une qualité des données accrues dans l'ensemble des organismes et des programmes fédéraux, provinciaux et municipaux.

## But du projet

Sous la direction du Groupe de travail sur les services aux entreprises, le projet du plan de match du numéro d'entreprise avait pour objectif d'élaborer un plan de match à l'usage des administrations canadiennes cherchant :

- à adopter le numéro d'entreprise;
- ou à en élargir l'usage actuel.

Fondé sur les expériences des utilisateurs précédents et les pratiques exemplaires, le plan de match transmette à la haute direction et aux spécialistes des réflexions et des connaissances liées à l'adoption du NE. Cela comprend les avantages de l'adoption du NE, des approches étape par étape, des leçons apprises et des pratiques exemplaires pour les aspects suivants d'un programme de NE : la gouvernance, le financement, les résultats, l'organisation, les politiques, les processus ainsi que la technologie et les données.

## Le parcours commence ici!

Bienvenue au plan de match du NE. Le parcours commence par un survol où nous définirons le NE, examinerons ses avantages et sa valeur opérationnelle et présenterons le modèle de maturité du NE et le modèle de programme du NE qui sont utilisés dans ce plan de match pour décrire les activités liées à l'adoption du NE. Les deux modèles fonctionnent conjointement pour vous permettre d'évaluer où se trouve votre administration sur le continuum du modèle de maturité.

Nous examinerons des éléments que vous devrez prendre en considération et des décisions que vous devrez prendre au début du processus d'adoption et qui auront des incidences sur la réussite à long terme de votre initiative d'adoption du NE. De plus, nous suivrons une propriétaire de restaurant fictive, « Jeanne », pour souligner en quoi son expérience change alors que sa province ou son territoire adopte le NE.

### LE PLAN DE MATCH A ÉTÉ DIVISÉ EN DEUX SECTIONS :

- Le corps principal donne un aperçu de haut niveau du processus d'adoption du NE et est censé permettre à la haute direction de comprendre le processus d'adoption du NE et son utilité.
- Les annexes, ciblant les spécialistes, comportent des descriptions détaillées des modèles du NE, des guides étape par étape et des listes de vérification et d'autres outils, en plus d'autres exemples.

# CONVENTIONS

## Icônes et rappels

Au fil du guide, les icônes suivantes vous présenteront des outils ou des pistes de réflexion utiles.



### IDÉES ET CONSEILS

D'après des entrevues réalisées auprès des administrations canadiennes et les documents de référence fournis par celles-ci.



### INFORMATION

Information sur des sujets courants.



### OUTILS

Outils (modèles, plans, etc.) facilitant la saisie de renseignements et orientant l'adoption.



### PISTES DE RÉFLEXION

Pistes de réflexion et exemples d'administrations canadiennes ou de sources internationales liées à des identificateurs d'entreprise uniques.



### CITATIONS

Citations d'administrations, de ministères, d'organismes et de leaders canadiens.


## Termes et acronymes

Avant de commencer, voici des termes et acronymes que nous devons définir.

<b>NE</b>	Numéro d'entreprise
<b>SVW</b>	Service de validation Web
<b>ARC</b>	Agence du revenu du Canada
<b>RÉPERTOIRE COMMUN</b>	Service centralisé de traitement et d'effacement des messages mis en œuvre par les administrations afin de permettre l'échange de renseignements sur les inscriptions entre les administrations et l'ARC. (Ce n'est requis que dans le modèle du NE15.)
<b>ICT</b>	Information, communications et technologies
<b>ISDE</b>	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
<b>TI</b>	Technologie de l'information
<b>IRC</b>	Indicateur de rendement clé
<b>PERSONNE MORALE</b>	L'expression « personne morale » est employée dans ce plan de match pour décrire une compagnie (société) ou une entreprise (société de personnes, propriétaire unique, etc.).
<b>BDPI</b>	Bureau du dirigeant principal de l'information
<b>DÉNOMINATION COMMERCIALE</b>	Synonyme de « nom commercial », « faisant affaire sous le nom de » et « faisant affaire sous la raison sociale ».
<b>BPR</b>	Bureau de première responsabilité – les administrateurs du répertoire commun (autrement dit, les propriétaires fonctionnels ou les responsables du service) pour chacun des partenaires participants.
<b>IDN</b>	Identificateur d'entreprise normalisé
<b>ANS</b>	Accord sur les niveaux de service



L'utilité ajoutée de l'identificateur unique est qu'on pourrait se servir de celui-ci pour vérifier l'authenticité d'une entreprise et si le gouvernement devrait faire des affaires avec l'entreprise.



... la résolution de problème, l'analyse statistique et la prise de décisions pour le gouvernement sont appuyées par le numéro d'entreprise. Les renseignements recueillis par un secteur de programme qui est unique... peuvent être ajoutés aux renseignements qui existent déjà dans le répertoire commun pour cette compagnie, ce qui vient donc augmenter l'étendue des renseignements que le gouvernement stocke dans l'organisation à propos de chaque entreprise. Le fait de posséder des renseignements plus utiles sur les clients peut contribuer à conduire à une élaboration des politiques fondée sur les données probantes.

# EN QUOI LE NUMÉRO D'ENTREPRISE FACILITE LES CHOSES

Plusieurs raisons pourront inciter les administrations à adopter le NE (l'identificateur d'entreprise normalisé du Canada), qui s'harmonisent dans de nombreux cas avec d'autres pays de partout dans le monde. Avant d'examiner les thèmes communs au Canada, jetons un coup d'œil selon une perspective internationale. Le document *Implementing a Unique Business Identifier in Government* (mettre en œuvre un identificateur d'entreprise unique au gouvernement) du Groupe de la Banque mondiale résume les avantages et les objectifs communs d'après son étude de neuf pays :

- **Une gouvernance réglementaire qui est améliorée** en permettant l'échange de données entre le registre des entreprises, l'autorité fiscale et douanière, les organismes de réglementation des entreprises et d'autres organismes gouvernementaux pertinents.
- **Une plus grande transparence** de la structure et des liens des entreprises entre les entités commerciales.
- La moins grande nécessité de fournir des **renseignements sur la même compagnie à de multiples reprises** à différentes parties du gouvernement.
- L'amélioration de la santé et de la sécurité publiques ainsi que de la protection du consommateur par un **meilleur échange de renseignements** entre les organismes de réglementation des entreprises.
- La capacité **d'échanger les données sur les compagnies par-delà les frontières** en ayant recours à des formats internationaux d'identificateurs d'entreprise (s'il y a lieu).
- **Une sécurité et une efficacité renforcées** du système financier en rendant possibles des systèmes robustes de déclaration des dossiers de crédit qui peuvent tirer parti de données d'identification fiables sur les entreprises, leurs promoteurs et leurs cadres principaux.
- **La réduction du risque de contrepartie** dans les transactions commerciales et les marchés publics à l'aide d'une identification simple et transparente des entités commerciales concernées.

Pour en savoir davantage sur le document *Implementing a Unique Business Identifier in Government*, veuillez suivre ce lien : <http://hdl.handle.net/10986/23742>.



PISTES DE RÉFLEXION

# EN QUOI LE NUMÉRO D'ENTREPRISE FACILITE LES CHOSES

Les trois principaux avantages de l'adoption du NE d'après les administrations sont :

1

## RÉDUIRE LE FARDEAU ADMINISTRATIF DES ENTREPRISES

L'introduction du NE :

- Fournit un seul identificateur pour interagir avec le gouvernement.
- Appuie le principe « Une fois suffit ».

2

## PERMETTRE L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

Permet un échange de renseignements entre tous les ordres de gouvernements, offrant ces possibilités :

- Rationaliser la collecte de renseignements, simplifier les processus internes, réduire la duplication et créer des pratiques efficaces et améliorer la qualité et l'intégrité des données.
- Améliorer la conformité par une comparaison et une analyse significatives à l'échelle des programmes.

3

## PERMETTRE LA PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUE PAR DÉFAUT

Le NE rend possible la prestation de services numériques par défaut :

- Le NE permet d'associer des particuliers à des entreprises, leur permettant d'interagir avec les services gouvernementaux au nom de l'entreprise par des voies numériques.
- Les services rationalisés et la collecte de renseignements permettent de regrouper les services communs (p. ex., le démarrage des entreprises).



PISTES DE RÉFLEXION

# COMMENT PUISJE SAVOIR SI LE NE CHANGE LES CHOSES ?

## ANALYSE DE RENTABILISATION POUR L'ADOPTION DU NE

L'adoption du NE, surtout lorsqu'elle est harmonisée avec d'autres réformes et améliorations, est susceptible d'entraîner des économies de coûts pour les entreprises et le gouvernement. Lorsque les services sont rationalisés, qu'ils sont offerts par les voies numériques et qu'ils tirent parti du NE pour l'échange de renseignements (c'est-à-dire « Une fois suffit »), les entreprises profitent d'une réduction des efforts et du temps qu'il faut pour interagir avec les différents ordres et domaines des administrations municipales, provinciales et fédérales. Pour les gouvernements, les économies de coûts peuvent se présenter sous de nombreuses formes : les processus administratifs rationalisés, la conformité accrue, la réduction du soutien en personne et téléphonique et l'amélioration de la qualité et de l'intégrité des données.



INFO

La quantification des économies de coûts peut être difficile en raison d'un certain nombre de facteurs :

- L'adoption a généralement lieu sur plusieurs années, et elle peut être harmonisée avec des mises à niveau ou le remplacement de solutions en place; ainsi, le rendement du capital investi sera à long terme et sera relié à d'autres coûts.
- Il peut s'avérer difficile de trouver des données de base aux fins de comparaison au sein de votre administration.
- L'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis que d'autres ont adopté le NE, les changements de personne, les avancées technologies et les divergences de visions, de stratégies et d'objectifs peuvent compliquer le processus d'harmonisation des économies de coûts d'autres parties avec les vôtres.

Votre analyse de rentabilisation devra cerner les coûts et les économies de coûts, mais elle devrait aussi préciser la valeur des objectifs stratégiques liés au service et à la conformité que l'on peut mesurer et quantifier.

La mesure de la réussite de votre programme de NE peut prendre de nombreuses formes et sera orientée par les avantages que vous tentez d'obtenir et le mandat qu'on vous a confié. D'après les consultations et les pratiques exemplaires, nous avons cerné des mesures et des pistes de réflexion pour évaluer la santé et le succès de votre adoption du NE et pour permettre la détermination des enjeux et des défis :

### **Taux d'adoption**

Si vous avez fixé des cibles réalistes pour l'adoption du NE par les partenaires (c'est-à-dire les ministères, organismes ou secteurs de programme qui fournissent des services orientés vers les entreprises), mesurez votre programme en fonction de ces cibles. Les partenaires s'harmonisent-ils avec vos cibles, et les partenaires clés adoptent-ils votre vision et votre stratégie? Dans la négative, qu'est-ce qui vous empêche d'atteindre ces cibles?

### **Statut de l'adoption**


Une vue plus détaillée du taux d'adoption pourrait comprendre la détermination de mesures liées au statut de l'adoption. Des exemples de statuts pourraient comprendre les suivants : programme cerné, évaluation terminée, adoption planifiée et adoption terminée. Si le taux d'adoption n'est pas conforme à la cible, l'analyse de ces mesures pourrait conduire à d'autres pistes de réflexion sur les défis ou les questions auxquels on fait face.

### **Programmes associés au NE**

En plus du taux d'adoption, indiquez le nombre total de partenaires, et mesurez l'état d'avancement de votre adoption ou expansion par rapport à ce total. Cela vous donnera une idée de l'état d'avancement général en vue d'une adoption dans toute votre administration.

### **Financement**

Les coûts d'intégration, de promotion, de soutien, de fonctionnement et de maintien du service s'harmonisent-ils avec vos estimations et vos budgets? Dans la négative, quels sont les ajustements requis?



Les mesures suivantes devraient aussi être prises en considération, et elles nécessiteront des pistes de réflexion des secteurs de programme, un échange de données (possiblement au-delà de la cote tirée des renseignements sur le NE) et des changements aux politiques pour rendre cette mesure possible :

### Conformité

Mesure du degré de conformité avec les règlements du gouvernement d'une année sur l'autre.

### Une fois suffit

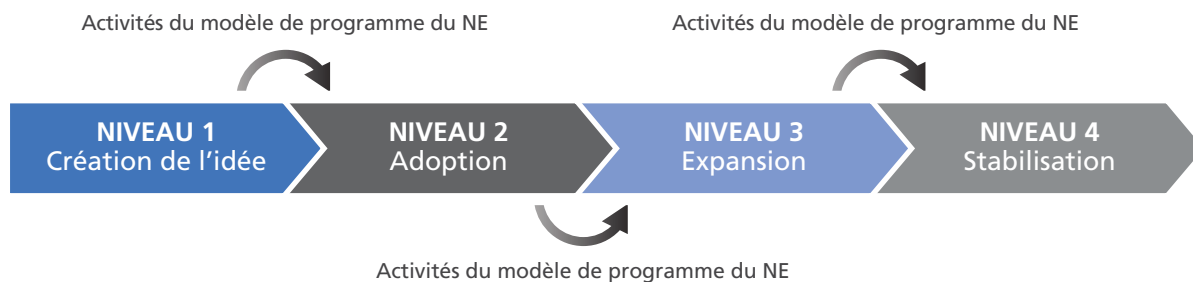
Mesure de la réduction des renseignements demandés par les secteurs de programme qui sont disponibles par l'intermédiaire d'un autre secteur de programme. Par exemple, pour présenter une demande de licence de restaurant, il faut que l'établissement possède les certificats de salubrité des aliments nécessaires ou se soit soumis avec succès à une inspection de santé. Au cours de la première année, le propriétaire du restaurant doit fournir ces documents sur copie papier. Au cours de la troisième année, les secteurs de programme ont mis en œuvre un mécanisme rendant possible la confirmation des certificats et des inspections, et le propriétaire du restaurant n'a plus à fournir ces renseignements. On pourrait élaborer des cadres de mesure afin de mesurer l'incidence qu'ont ces changements.

Les exemples ci-dessus donnent des pistes de réflexion sur certaines des mesures dont on pourrait se servir pour mesurer la réussite de votre adoption du NE et ses effets sur les entreprises et les programmes gouvernementaux. Vos mesures seront influencées par vos objectifs – veillez à ce que vous puissiez mesurer ce que vous souhaitez accomplir.



# DES MODÈLES POUR DONNER UN SENS À TOUT CELA

L'adoption du NE peut être complexe en raison du grand nombre d'intervenants possibles au sein de votre administration, du nombre de décisions que vous devrez prendre tout au long du processus et de l'absence d'une orientation normalisée au cours du processus. D'après notre recherche et nos discussions avec les participants, nous avons élaboré un modèle de maturité du NE à quatre niveaux et le modèle de programme qui s'y rattache afin de cerner les principales caractéristiques et les composantes et activités de haut niveau de l'adoption du NE à chaque niveau. Le modèle de maturité et le modèle de programme vous permettent d'autodéterminer l'état actuel de votre administration, ce qui devrait être en place et ce que vous devez faire pour passer au prochain niveau.



Dans les sections suivantes, nous présentons :

- un aperçu du modèle de maturité et du modèle de programme;
- une description des buts de chaque modèle;
- une description du lien entre les modèles.

*Voir l'annexe B pour d'autres détails concernant le modèle de programme du NE.*



## Modèle de maturité du NE

Le modèle de maturité donne un aperçu de niveau macro du processus d'adoption du NE. Les niveaux de modèle de maturité servent à décrire les stades d'adoption – de la création de l'idée (ou du concept) à l'adoption initiale, à l'expansion puis, finalement, à la stabilisation. Il donne en outre des pistes de réflexion sur les caractéristiques de l'environnement opérationnel à chaque stade.

Modèle de maturité du NE

### NIVEAU 1 Création de l'idée

#### Le numéro d'entreprise n'est pas typiquement utilisé par les programmes gouvernementaux

- Définir l'état actuel.
- Déterminer les partenaires fondateurs.
- Désigner un champion du numéro d'entreprise.
- Déterminer un modèle de numéro d'entreprise.
- Déterminer le niveau voulu de partage ou d'échange de données.
- Adoption obligatoire ou facultative par les programmes.
- Élaborer une analyse de rentabilisation ou une proposition de valeur.
- Élaborer un modèle de financement pour la stabilité à long terme.
- Discussions préliminaires avec l'ARC (pour les provinces et les territoires) ou ISDE (pour les ministères fédéraux).

### NIVEAU 2 Adoption

#### Mise en œuvre du numéro d'entreprise pour les partenaires fondateurs

- Ententes avec l'ARC ou cadre de référence.
- Élaborer un cadre législatif permettant l'utilisation du numéro d'entreprise.
- Détermination des changements aux processus opérationnels.
- Mobilisation des intervenants externes.
- Mise en œuvre du modèle de gouvernance.
- Mise en œuvre de la technologie (architecture de données, intégration de l'ARC et intégration des partenaires).
- Élaboration de processus d'adoption du NE.
- Détermination d'autres programmes.

### NIVEAU 3 Expansion

#### Expansion du numéro d'entreprise dans d'autres programmes

- Priorité accordée à d'autres partenaires ou programmes.
- Adoption du numéro d'entreprise par d'autres partenaires et programmes.
- Détermination des possibilités d'adoption par l'administration municipale.

### NIVEAU 4 Stabilisation

#### Maintien et amélioration continue du service du numéro d'entreprise

- Amélioration du service du numéro d'entreprise et des services aux entreprises.
- Maintien et fonctionnement continu du service du numéro d'entreprise.

- **Niveau 1 : Création d'idée** – Prendre la décision d'adopter le NE. À ce stade, le NE n'est pas utilisé par des programmes gouvernementaux au sein de votre administration. Au besoin, votre administration élaborera une analyse de rentabilisation afin d'évaluer les avantages et/ou la proposition de valeur de l'adoption du NE, de comprendre l'état actuel des interactions des entreprises avec le gouvernement, de définir une vision et des objectifs, de déterminer les principaux intervenants, les coûts de projet et les économies de coûts potentielles et d'élaborer une stratégie de mise en œuvre.
- **Niveau 2 : Adoption** – La mise en œuvre initiale du NE au sein de votre administration et le fait de relier les partenaires au service. Cet énoncé peut donner l'impression qu'il s'agit d'un projet de la TI – loin de là. Pour permettre l'adoption, il y a un large éventail d'activités et de décisions à réaliser par rapport à la législation et à la gouvernance, à l'organisation et aux politiques et processus, en plus des changements technologiques permettant de relier à l'Agence du revenu du Canada (ARC) vos programmes et services qui tirent parti du NE.
- **Niveau 3 : Expansion** – Augmenter l'utilisation du NE à l'échelle des programmes et des services orientés vers les entreprises qui se trouvent au sein de votre administration. Pour les provinces et les territoires, cela peut comprendre les municipalités, mais cela comprendra certainement d'autres programmes offrant des services aux entreprises. Les services offerts par votre programme de NE devraient se trouver à un état relativement stable, mais il y aura des améliorations à des aspects de la gouvernance, de l'organisation, des politiques et processus et de la technologie à mesure que d'autres partenaires adopteront le NE.
- **Niveau 4 : Stabilisation** – Tenue à jour et amélioration continues de votre programme du NE en harmonie avec les services aux entreprises, de même que tout changement apporté aux services d'intégration du NE15 et du NE9 de l'ARC.

## Modèle de programme du NE

À chaque niveau du modèle de maturité du NE, il y a diverses activités recommandées que vous réalisez afin d'accomplir la vision de votre programme du NE. Certaines d'elles constituent des aspects facultatifs, mais hautement recommandés d'un programme du NE; soyez donc conscients des conséquences associées au fait de sauter l'une des activités recommandées. Les activités du modèle sont interreliées et ont typiquement lieu en parallèle à chaque niveau du modèle de maturité.

Il n'existe pas d'approche « taille unique ». Dans tout le plan de match, nous donnons des exemples d'approches possibles, mais votre stratégie et votre environnement (dont l'état actuel) influenceront vos plans de projet détaillés pour chacune des activités de haut niveau recommandées. Ce qui importe, c'est que vous teniez compte de chacune des activités recommandées et que vous preniez une décision éclairée sur la façon de procéder, et que ces activités convergent lorsque vous êtes prêt à activer le service de votre programme du NE – surtout au niveau 2, Adoption.

Le modèle de programme du NE est un élément d'accompagnement du modèle de maturité qui précise les composantes de haut niveau d'un programme du NE. Le modèle de programme se veut un moyen de décrire les diverses activités à chaque niveau du modèle de maturité d'une façon cohérente et facile à assimiler. On ne s'attend pas à ce que vous mettiez en œuvre toutes les composantes du modèle de programme au niveau 1, Création de l'idée, au niveau 2, Adoption, voire au niveau 3, Expansion. Toutefois, il est recommandé que toutes les composantes soient mises en œuvre lorsque vous avez atteint le niveau 4, Stabilisation.

Modèle du programme du NE

STRATÉGIE	LÉGISLATION ET GOUVERNANCE	ORGANISATION	POLITIQUE ET PROCESSUS	TECHNOLOGIES ET DONNÉES
Vision et stratégie	Lois et règlements (charte municipale)	Champion du NE	Inscription et mises à jour	Architecture de données et intégration à l'ARC
Modèle de financement	Modèle de gouvernance (gouvernance des services et des données)	Propriétaire fonctionnel/ responsable de service	Gestion des données (dont le rétablissement)	Échange de données
Évaluation des résultats (IRC, objectifs, pistes de réflexion)	Ententes (lettre d'intention, protocole d'entente [PE], ANS, échange de données)	Unité de développement des activités	Soutien des clients (p. ex., soutien aux entreprises)	Amélioration des services numériques
		Partenaires fondamentaux	Soutien des partenaires	Intégration et normes
		Autres partenaires	Promotion	
			Intégration	

## Stratégie

Veiller à ce que les buts et les objectifs de votre programme du NE soient clairement définis, mesurables et continuellement mesurés, et que le financement suffisant est disponible à l'appui de l'adoption, de la mise en œuvre et des opérations.

## Législation et gouvernance

Le pouvoir d'exploiter votre programme du NE et de recueillir et échanger des renseignements. Vous constaterez que la plupart des activités de cette catégorie sont concentrées au début et appuient le pouvoir d'adopter initialement le NE (p. ex., la collecte et l'utilisation du NE dans l'ensemble des programmes de votre administration). Toutefois, un examen périodique des mécanismes de réglementation et de gouvernance est nécessaire pour veiller à la réussite à long terme de votre stratégie d'adoption du NE.

## Organisation

Votre adoption du NE comportera divers degrés de changement organisationnel et la détermination des organisations, des programmes et des partenaires qui participent à la mise en œuvre et qui appuient le déploiement des efforts d'adoption du NE par votre organisation.

## Politiques et processus

Les politiques et les processus à l'appui de l'exploitation et du soutien de votre programme du NE, vos partenaires et leurs clients.

## Technologies et données

Les activités fondées sur l'ICT qui visent à concevoir, à mettre en œuvre, à exploiter et à appuyer vos services d'intégration du NE, de même que leur tenue à jour et leur amélioration continues. *Voir l'annexe B pour obtenir de plus amples détails concernant le modèle de programme du NE.*

## Relier les modèles

Alors que nous décrivons chaque niveau du modèle de maturité du NE, surtout la description détaillée de l'annexe A, nous cernerons l'état cible recommandé de chaque composante du modèle de programme. Il se peut que cela ne s'harmonise pas avec votre adoption du NE, puisque chaque mise en œuvre est influencée par certaines nuances de votre administration. Cela dit, nous vous recommandons effectivement de tenir compte de ces recommandations et d'en évaluer les incidents sur l'adoption du NE.

Nous avons cerné les états par lesquels passeront les composantes de la solution dans le modèle de maturité :

- **À l'étude** – Précise les composantes pour lesquelles des efforts devraient être en cours afin de définir le mode de mise en œuvre et de fonctionnement au sein de votre administration. Il s'agit là du point de départ pour comprendre la composante – de l'aperçu approximatif le plus probable des considérations, d'une approche provisoire et d'un certain nombre de questions toujours sans réponse. Par exemple, il devrait y avoir des discussions préliminaires liées aux cadres de gouvernance pendant le niveau 1 – Création de l'idée.
- **En cours/Mise en œuvre initiale** – Indique que la conception détaillée de la composante est en cours, ou qu'une version initiale de la composante a été opérationnalisée et/ou mise en œuvre, mais qu'il y a d'autres efforts à déployer pour conclure la composante. Par exemple, au niveau 1, Création de l'idée, la conception de l'architecture de données et du modèle d'intégration à l'ARC devrait être en cours afin de garantir que l'approche appuiera la stratégie, la vision et les résultats de l'initiative de l'adoption du NE.
- **Défini/Opérationnel** – Indique que la version finale de la composante a été opérationnalisée, mise en œuvre et/ou institutionnalisée en tant que moyen de réaliser les activités au sein de votre administration. Par exemple, au niveau 2, Adoption, des lois et des règlements seront édictés afin de permettre la collecte et l'utilisation du NE au sein de votre administration.

## NIVEAU 1 – CRÉATION DE L'IDÉE



Pour assurer la réussite à long terme de l'adoption du NE, il est essentiel de pouvoir compter sur l'appui de la haute direction et d'avoir un plan à long terme et un modèle de gouvernance et un plan de relève bien définis.

# NIVEAU 1 : CRÉATION DE L'IDÉE – COMPRENDRE LA SITUATION

## L'HISTOIRE DE JEANNE LA RESTAURATRICE



*À tous les niveaux du modèle de maturité, nous allons suivre une propriétaire de restaurant fictive, « Jeanne », pour montrer en quoi son expérience change à mesure que sa province ou son territoire adopte le NE.*

Pendant son expérience de démarrage d'un petit restaurant, Jeanne a constaté qu'elle devait interagir avec plusieurs organisations gouvernementales dans les trois ordres de gouvernements pour inscrire son entreprise et obtenir les licences et permis nécessaires (p. ex., un permis de construction, une licence de salubrité des aliments, un permis de monteplats, une licence pour débit de boisson, une licence de la SOCAN, l'inscription aux fins de la TVH et de la paye auprès de l'ARC). Après avoir suivi tout ce processus, Jeanne possède maintenant l'ensemble des inscriptions, des licences et des permis nécessaires pour exploiter son restaurant. Jeanne a aussi une multitude d'identificateurs d'entreprise dont elle doit se souvenir – un pour chaque organisation.

## IDÉES ET CONSEILS : ADOPTION OBLIGATOIRE OU FACULTATIVE



IDÉES

Le gouvernement fédéral (voir la Directive on the Business Number, [tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32579](https://tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32579)) a rendu obligatoire l'adoption du NE pour les services aux entreprises. Le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire d'une délibération du Conseil du Trésor et de la norme GO-ITS-59, a établi une orientation ferme prévoyant l'adoption du NE pour les programmes gouvernementaux. Dans toutes les autres administrations, l'adoption a été facultative, et certaines administrations adoptent une approche opportuniste visàvis l'adoption en collaborant avec des organisations comme le Bureau du dirigeant principal de l'information pour inclure une évaluation de l'adoption du NE pendant tout renouvellement ou changement majeur de la solution technologique d'un secteur de programme.

## NIVEAU 1 - CRÉATION DE L'IDÉE

**Le niveau 1** – Création de l'idée consiste à prendre une décision éclairée pour adopter le NE. À titre d'étape préalable à ce niveau, vous aurez entendu parler du NE, de ses avantages potentiels et des raisons pour lesquelles d'autres administrations l'ont adopté. Des discussions s'ensuivront, et votre administration élaborera donc une analyse de rentabilisation qui définit votre vision et vos objectifs, qui comprend l'état actuel des interactions avec le gouvernement, qui évalue les avantages et la proposition de valeur de l'adoption du NE, qui désigne les principaux intervenants et qui précise les coûts du projet et les économies de coût potentielles, en plus d'élaborer une stratégie de mise en œuvre.

En plus de l'analyse de rentabilisation, les activités clés au **niveau 1** – Création de l'idée comprennent les suivantes :

- L'élaboration et l'acceptation de votre **vision et stratégie** pour l'adoption du numéro d'entreprise – quels sont vos objectifs et comment déploieriez-vous l'adoption du NE dans l'ensemble des programmes et des services de votre administration? Envisagez d'entrer en contact avec d'autres administrations et de rencontrer l'ARC (pour les provinces, les territoires et les municipalités) ou ISDE (pour les ministères fédéraux) afin de veiller à ce que ce que vous aimeriez faire soit réalisable selon les contraintes de la législation fédérale existante.
- La **désignation du champion du NE** qui sera le champion de l'adoption de changements aux lois, aux règlements (ou aux chartes) et aux organisations. Les provinces, les territoires et les municipalités devront examiner la législation actuelle et devront probablement apporter des changements législatifs afin d'adopter le NE – permettant ainsi la collecte et l'utilisation de celui-ci. Les ministères fédéraux devraient examiner les dispositions législatives pertinentes, mais il est peu probable que des changements législatifs soient requis – 23 ministères ont signé le protocole d'entente sur le NE, et un seul secteur de programme nécessitait un changement aux lois. (Voir « *Le saviez-vous?* »)
- L'élaboration de votre modèle de programme du NE. Nous avons décrit un modèle de programme recommandé qui comporte diverses dimensions à prendre en considération au moment d'adopter le NE, et c'est à vous de vous demander quelles sont les composantes du modèle qui s'appliquent à votre situation. Voir l'annexe B pour obtenir de plus amples détails concernant le modèle de programme et ses composantes.



### Le saviez-vous?

La Loi de l'impôt sur le revenu exigera que votre administration examine et, au besoin, adopte une législation destinée à permettre l'utilisation du NE. Les municipalités auront adopté un règlement.



#### 241 (4)(l)

[...] fournir au représentant d'une entité gouvernementale le numéro d'entreprise d'un détenteur de numéro d'entreprise (sauf s'il s'agit d'un particulier exclu), le nom du détenteur (y compris tout nom commercial ou autre nom qu'il utilise) ainsi que les coordonnées, renseignements d'entreprise et renseignements relatifs à l'inscription le concernant, pourvu que les renseignements soient fournis uniquement en vue de l'application ou de l'exécution :

- (i) d'une loi fédérale ou provinciale;
- (ii) d'un règlement d'une municipalité du Canada ou d'un texte législatif d'un gouvernement autochtone;

#### 241 (9.4)

Le représentant d'une entité gouvernementale peut mettre à la disposition du public, relativement à un programme, à une activité ou à un service offert ou entrepris par l'entité, le numéro d'entreprise d'un détenteur de numéro d'entreprise (sauf s'il s'agit d'un particulier exclu) ainsi que le nom du détenteur (y compris tout nom commercial ou autre nom qu'il utilise) si, à la fois :

- a) ces renseignements ont été fournis à un représentant de l'entité en conformité avec l'alinéa (4));
- b) l'entité utilise le numéro d'entreprise comme identificateur du programme, de l'activité ou du service.

Voici d'autres aspects du modèle de programme du NE qui contribueront à votre analyse de rentabilisation et à votre proposition de valeur, qui éclaireront les coûts et qui cerneront d'autres avantages.

### Modèle du NE

À l'heure actuelle, l'ARC offre trois approches de mise en œuvre distinctes, mais liées pour le NE, et la mise en œuvre de ces approches varie à l'échelle du Canada – cela comprend une approche hybride que deux administrations ont mise en œuvre. Vous devrez décider de l'approche de mise en œuvre qui convient le mieux à votre administration. *Voir l'annexe A pour un aperçu des différents modèles de NE.*

### Organisation

À ce stade, vous devrez désigner le champion du NE, déterminer l'organisation qui sera propriétaire fonctionnel ou responsable du service, et confirmer les partenaires fondamentaux (p. ex., le registre des entreprises et des sociétés, les programmes de finances comme l'impôt ou l'approvisionnement et la sécurité des travailleurs).

### Approche d'adoption

La plupart des administrations ont choisi une adoption facultative plutôt que d'imposer celle-ci. Toutefois, récemment, le gouvernement fédéral et l'Ontario ont fixé pour cible que tous les programmes offrant des services aux entreprises utiliseront le NE d'ici 2020. Avant d'imposer l'adoption, soyez conscient des conséquences pour vos services et vos partenaires. Si vous envisagez l'adoption obligatoire, vous devez avoir des buts et des critères d'exemption clairement définis, et nous vous recommandons d'examiner étroitement le modèle hybride que l'Ontario a mis en œuvre, ou encore de vous demander en quoi il peut être possible de tirer parti du Service de validation Web du NE de l'ARC pour atteindre vos buts. *Voir l'annexe A pour obtenir de plus amples détails concernant les modèles du NE.*

## Caractéristiques


Au début du **niveau 1 – Création de l'idée**, le service pour l'environnement des entreprises au sein de votre administration peut être décrit comme suit :

- Les compagnies et les entreprises (c'est-à-dire, les personnes morales) en activité au sein de votre administration seront inscrites dans le registre des entreprises de votre administration, et/ou elles recevront une inscription extraprovinciale.
- Les compagnies et les entreprises peuvent déjà avoir un NE en raison de leurs interactions avec l'ARC, d'autres ministères ou organismes fédéraux ou une autre administration, mais les programmes de votre administration n'utilisent pas le NE comme identificateur des entreprises commun.
- On dispose d'une capacité faible, voire inexistante d'identifier systématiquement les compagnies et les entreprises pardelà les limites de programme, et donc d'une capacité faible, voire inexistante d'automatiser les vérifications ou l'échange de données entre les programmes (y compris l'appui du principe « Une fois suffit »).
- Les programmes offrant des services aux entreprises sont en vase clos – à l'échelle du programme ou du ministère. La capacité d'offrir une plateforme commune de services aux entreprises est faible, voire inexistante.

## Les détails

*Des activités détaillées pour le niveau 1 – Création de l'idée, et une liste de vérification afin de veiller à ce que les activités nécessaires aient été réalisées ont été fournies à l'annexe C.1, Niveau 1 – Création de l'idée.*

## NIVEAU 2 – ADOPTION



L'adoption d'un seul NE15 pour une compagnie est beaucoup plus facile à mettre en œuvre qu'un NE15 programme par programme qui nécessite des changements techniques et réglementaires ainsi qu'une coordination avec l'ARC.

# NIVEAU 2 : ADOPTION – JETER LES ASSISES

SUITE DE  
L'HISTOIRE DE  
JEANNE LA  
RESTAURATRICE



Quelques années ont passé. Le restaurant de Jeanne prospère et est un favori des gens du quartier. Jeanne reçoit de nombreux rappels que ses licences et permis doivent être renouvelés et suit le processus de renouvellement auprès de chacune des organisations après avoir trouvé tous les identificateurs nécessaires pour son entreprise et ses licences. Elle aimerait que le processus soit plus simple et qu'il y ait moins de paperasse à remplir.

Jeanne reçoit aussi un avis du registre des entreprises selon lequel il a mis en œuvre des changements et lui demande de fournir le NE de son entreprise pour ses dossiers. L'avis indique que cela fait partie d'une initiative du gouvernement visant à améliorer les affaires dans sa province et que Jeanne pourra éventuellement utiliser le NE au moment d'interagir avec toutes les organisations provinciales de services aux entreprises.

## NIVEAU 2 – ADOPTION

**Le niveau 2 : Adoption** est la mise en œuvre initiale du NE au sein de votre administration et comprend le fait de relier les partenaires au service. Cet énoncé peut donner l'impression qu'il s'agit d'un projet de la TI, mais ce n'est qu'une partie de ce qui doit être fait. Pour permettre l'adoption, il y a un large éventail d'activités et de décisions à réaliser par rapport à la législation et à la gouvernance, à l'organisation et aux politiques et processus, en plus des changements technologiques permettant de relier à l'Agence du revenu du Canada (ARC) les services d'intégration de votre programme du NE, et les partenaires fondateurs

En plus des activités de la TI, voici les principales activités du niveau 2 – Adoption :

- Définir et édicter des **lois et des règlements** (ou des règlements municipaux) pour permettre à vos programmes et services de recueillir et d'utiliser le NE en tant qu'identificateur des entreprises. De plus, vous devrez conclure une entente (« protocole d'entente », dans le cas des provinces et des territoires, et modèle de « demande d'accès pour les participants » dans les » conditions d'utilisation », pour les ministères fédéraux) avec l'ARC à propos de l'utilisation du NE.
- Vous aurez désigné le **propriétaire fonctionnel ou responsable du service du NE**, qui collaborera avec les **partenaires fondateurs** afin de mettre en œuvre les changements aux processus opérationnels, de réaliser les activités de jumelage des données et de se soumettre aux services d'intégration de votre programme du NE. Vous peaufinerez les détails des **politiques et procédures** à l'appui de divers aspects du programme du NE une fois que celui-ci sera opérationnel. Tous ses éléments se présenteront sous une forme ou une autre, mais les politiques et les procédures principales liées aux aspects suivants devraient être définies et opérationnalisées :
  - **Inscription et mise à jour** des entreprises et de leurs renseignements
  - **Soutien à la clientèle** aux entreprises à propos de l'utilisation du NE et de vos services
  - **Gestion des données visant** à garantir l'intégrité des renseignements dans votre répertoire commun de NE

D'autres aspects du modèle de programme du NE seront aussi à l'œuvre afin d'appuyer une utilisation élargie du NE dans toute votre administration :

- Le **cadre de gouvernance**, pour garantir que les mesures nécessaires sont en place afin d'orienter les opérations et des améliorations futures de votre programme et répertoire commun de NE (au besoin). Cela comprend à la fois la gouvernance des services et la gouvernance des données.
- Vous devriez déjà avoir des **ententes** en place avec l'ARC et les partenaires fondateurs, mais les provinces et les territoires devront probablement créer d'autres modèles d'entente (PE ou ANS) à l'appui de l'intégration d'autres partenaires fondateurs. Les ministères du gouvernement fédéral devront signer le modèle de demande d'accès des participants dans les conditions d'utilisation.

## IDÉES ET CONSEILS : INCIDENCES SUR LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE



IDÉES

L'ARC a déterminé au préalable les dates d'échéance de chaque produit livrable principal au cours de la mise en place de l'adoption du NE par un nouveau partenaire et/ou programme qui peut avoir une incidence sur votre calendrier de projet si vous adoptez le modèle du NE15. Le cycle de vie typique pour l'élaboration et la mise en œuvre est de 18 mois. La mise en œuvre par les organisations qui adoptent le NE15 doit s'harmoniser avec lesancements de système semestriels de l'ARC, qui ont lieu aux mois de mai et d'octobre de chaque année.

Le cycle de lancement semestriel de l'ARC n'a pas d'incidence sur la mise en œuvre pour les organisations adoptant le NE9. Si vous avez sélectionné le modèle du NE9 ou du NE15, préparezvous à travailler à divers cycles et cas d'essai avec l'ARC pour veiller à ce que votre intégration à l'ARC fonctionne correctement.

## Caractéristiques

À la fin du **niveau 2 – Adoption**, l'environnement du service aux entreprises au sein de votre administration peut être décrit comme suit :

- Les compagnies et les entreprises (c'est-à-dire les personnes morales) qui sont en activité au sein de votre administration seront inscrites au registre des entreprises de votre administration et reliées à leur NE à l'aide de vos services techniques fournis par votre programme du NE.
- Par l'intermédiaire d'interactions avec votre registre des entreprises et vos partenaires fondamentaux, des renseignements sur les compagnies et les entreprises sont échangés avec l'ARC. Cela comprend des mises à jour de compagnies comme des changements de nom, des mises à jour sur les administrateurs, des changements d'adresse, etc.
- En adoptant le NE et en effectuant la concordance avec les dossiers existants des systèmes de vos partenaires fondateurs, les compagnies et les entreprises peuvent être jumelées et identifiées pardelà les limites des programmes, ce qui permet ainsi d'automatiser les vérifications de la conformité ou l'échange de données entre programmes (dont l'appui à l'approche « Une fois suffit »), si la législation et l'infrastructure nécessaires sont en place.
- Hormis vos partenaires fondateurs, les programmes offrant des services aux entreprises sont encore en vase clos. Une plateforme commune de services aux entreprises pourrait être offerte pour les services fournis par vos partenaires fondateurs.

## Les détails

*Des activités détaillées pour le niveau 2 – Adoption, et une liste de vérification afin de veiller à ce que les activités nécessaires aient été réalisées, sont présentées à l'annexe C.2, Niveau 2 – Adoption.*

## NIVEAU 3 – EXPANSION

Le NE15 est un environnement beaucoup plus riche que celui du NE9, offrant une meilleure expérience de service et de meilleures capacités liées à la conformité. À ce titre, sa mise en oeuvre exige plus de ressources



# NIVEAU 3 : EXPANSION – ACCROÎTRE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME

SUITE DE  
L'HISTOIRE DE  
JEANNE LA  
RESTAURATRICE



Quelques autres années s'écoulent et le restaurant de Jeanne se porte toujours très bien. Jeanne reçoit ses rappels que ses licences et permis doivent être renouvelés. Plusieurs organisations provinciales ont modernisé leurs services et adopté le NE, et Jeanne peut donc effectuer ces renouvellements en ligne dans le confort de son bureau. Les autres organisations n'ont pas encore adopté le NE; Jeanne trouve donc les identificateurs nécessaires pour son entreprise et les licences, et elle suit le processus de renouvellement. Elle espère que la prochaine fois qu'elle devra effectuer les renouvellements, tout le monde aura adopté le NE.

## NIVEAU 3 – EXPANSION

Le **niveau 3 – Expansion** consiste à étendre l'utilisation du NE à d'autres programmes et services de votre administration. Pour les provinces et les territoires, cela peut comprendre les municipalités, mais cela comprendra certainement d'autres programmes de partenaires offrant des services aux entreprises. Les services de votre programme du NE devraient être à un état relativement stable, mais il y aura des améliorations à apporter à certains aspects de la gouvernance, de l'organisation, des politiques et processus et des technologies à mesure que d'autres partenaires adopteront le NE.

En plus des activités opérationnelles, voici les principales activités au **niveau 3 – Expansion** :

- Votre **Unité de développement des activités** (UDA) devrait être en pleine activité DU devrait être en pleine action afin de trouver d'autres partenaires et de promouvoir les avantages du NE. Afin d'appuyer ces efforts, l'UDA devrait disposer d'un ensemble de processus et d'outils clairement définis (p. ex., des améliorations des processus opérationnels, des étapes d'intégration, la concordance des données) dont les partenaires pourront tirer parti afin de faciliter leur adoption du NE.
- Vos **cadres de gouvernance** devraient être clairement définis et prêts à appuyer les changements et/ou améliorations découlant de l'intégration de partenaires.

## Caractéristiques

Pendant le **niveau 3 – Expansion**, l'environnement des services aux entreprises au sein de votre administration peut être décrit ainsi :

- Par l'adoption du NE par d'autres partenaires, et la mise en correspondance avec les dossiers existants de leurs systèmes, il y aura plus d'occasions d'améliorer la conformité et d'échanger les données entre programmes (dont le soutien au principe « une fois suffit »).
- La prestation de services aux entreprises est probablement encore en cloison, mais les possibilités de fournir une plateforme commune de services aux entreprises commencent à prendre forme.

## Les détails

*Des activités détaillées pour le niveau 3 – Expansion, et une liste de vérification afin de veiller à ce que les activités nécessaires aient été réalisées, sont présentées à l'annexe C.3, Niveau 3 – Expansion.*

## IDÉES ET CONSEILS : MIGRATION DU NE9 AVEC SVW SEULEMENT VERS LE MODÈLE DU NE15



IDÉES

L'Ontario, une administration utilisant le NE15, a employé une option du NE9 utilisant seulement le SVW pour appuyer sa cible d'une adoption complète du NE dans tous les secteurs de service d'ici 2020. L'option du NE9 utilisant seulement le SVW offre aux partenaires une option à faible coût et à faible complexité pour adopter le NE, et elle permet de faire des recherches de renseignements sur les entreprises et offre les moyens de recevoir des mises à jour lorsque des renseignements changent à jour l'ARC par une province extrayant à du SVW du NE9.

Dans le cadre de ses efforts d'expansion, l'Ontario déterminera les services aux entreprises qui sont des candidats à une adoption complète du NE15 afin que ces services puissent tirer parti des messages de mise à jour que l'ARC et la province peuvent leur transmettre.

Voici les avantages de cette approche :

1. L'Ontario s'attend à pouvoir atteindre sa cible pour 2020.
2. Dans le cas des petits partenaires (c'est-à-dire ceux dont le volume de transactions est plus faible), l'option du NE avec SVW seulement peut être celle qui convient le mieux à leurs besoins – donner accès aux renseignements sur le NE de façon moins coûteuse et moins complexe que le modèle du NE15 complet.
3. L'Ontario peut collaborer avec les organisations partenaires désignées afin qu'elles adoptent ce modèle à part entière au moment opportun pour le partenaire (p. ex., pendant un changement majeur de ses activités ou des services de la TI qui les rend possibles).

## NIVEAU 4 – STABILISATION

L'adoption du NE ne se résume pas à la mise en œuvre initiale – vous devez tenir compte des coûts liés aux opérations à long terme.

# NIVEAU 4 : STABILISATION – ATTEINDRE UN ÉTAT STABLE



SUITE DE  
L'HISTOIRE DE  
JEANNE LA  
RESTAURATRICE

Quelques autres années se sont écoulées, et le restaurant de Jeanne connaît toujours beaucoup de succès. Cette dernière souhaite ouvrir un deuxième restaurant. La plupart des organisations provinciales ont adopté le NE, et Jeanne peut donc interagir avec elles en utilisant le NE au lieu d'avoir à se souvenir de plusieurs identificateurs. Certains des services avec lesquels elle interagit ont été modernisés et comprennent des processus en ligne de demande et de renouvellement d'applications, et ces services peuvent s'échanger des renseignements sur l'entreprise de Jeanne. Ainsi, cette dernière n'a pas à fournir autant de preuves ou de documents elle-même – les organisations sont en mesure de vérifier les détails de l'entreprise à l'aide des ententes d'échange de renseignements.

## NIVEAU 4 – STABILISATION

Le **niveau 4 – Stabilisation** consiste à tenir à jour et à améliorer continuellement votre programme du NE en harmonie avec les services aux entreprises, en plus de tout changement aux services d'intégration du NE de l'ARC. De plus, on s'attend à une expansion accrue dans les programmes et les entreprises.

À ce stade, vos structures de gouvernance et vos structures organisationnelles se seront solidifiées, vos politiques et processus seront bien éprouvés et vos services de la TI fonctionneront rondement. Outre le fait de « garder les lumières activées » et l'intégration des nouveaux partenaires, les autres activités qui se produiront pendant la stabilisation comprennent les suivantes :

- Lorsque la plupart des partenaires utilisent le NE, il se présente des possibilités **d'améliorer la prestation des services numériques**. Cela peut ne pas faire partie de votre champ d'activités, mais l'adoption du NE offre aux partenaires une plus grande capacité d'échanger des renseignements avec d'autres organisations adoptant le NE – y compris pardelà les limites fédérales, provinciales, territoriales et municipales.
- Même si vous pouvez déjà évaluer les résultats (par rapport à des IRC et des objectifs) et que vous obtenez possiblement des pistes de réflexion depuis le niveau 2 – Adoption, il y a des possibilités de peaufiner ces évaluations et de mettre au jour d'autres pistes de réflexion sur l'utilisation et l'adoption du NE – surtout si d'autres niveaux d'échange de données sont rendus possibles.
- Dans le cas des administrations hybrides qui ont le NE15 pour modèle de base, il est possible de passer de partenaires du NE9 utilisant seulement le SVW à des partenaires du NE15 à part entière. Il peut se présenter des possibilités (p. ex., mises à niveau/rafraîchissements technologiques, utilisation accrue du NE) de faire la transition de partenaires du NE9 utilisant seulement le SVW à des organisations adoptant le NE15 au complet afin de recevoir tous les avantages du service intégré.

*(Voir l'annexe A pour obtenir de plus amples détails concernant les modèles du NE.)*

## Caractéristiques

La stabilisation est le dernier niveau du modèle de maturité du NE. Elle est une étape à long terme. Pendant la stabilisation, l'environnement des services aux entreprises au sein de votre administration changera probablement, passant d'un environnement en vase clos à un environnement intégré, puis au regroupement des offres de services communs. Le tout sera influencé par la détermination d'autres possibilités d'augmenter la conformité et d'échanger les données entre programmes (y compris l'appui du principe « Une fois suffit ») – en tirant parti du NE à titre d'identificateur d'entreprise normalisé pour les compagnies et les entreprises.

## Les détails

*Des activités détaillées pour le niveau 4 – Stabilisation, et une liste de vérification afin de veiller à ce que les activités nécessaires aient été réalisées, sont présentées à l'annexe C.4, Niveau 4 – Stabilisation.*

### IDÉES ET CONSEILS : MODÈLE DE FINANCEMENT

Votre mise en œuvre est terminée et la plupart des partenaires ont adopté le NE. Vous êtes maintenant en mode opérationnel complet. Avec un peu de chance, vous vous êtes souvenu d'élaborer un modèle de financement à l'appui des opérations à long terme ainsi que de la tenue à jour et de l'amélioration.

Les coûts liés au programme du NE peuvent comprendre les suivants :

- l'établissement d'une nouvelle organisation, ou des changements organisationnels dans une organisation existante, conférant la responsabilité du programme du NE;
- la participation continue aux comités et aux activités de gouvernance de l'ARC (y compris les séances en personne);
- la mise en œuvre initiale des services – dont les changements législatifs, les changements organisationnels, l'élaboration et la mise en œuvre de processus et la mise en œuvre de technologies;
- l'intégration d'autres partenaires;
- le fonctionnement continu du service.
- Tenue à jour et amélioration continues du service



IDÉES

## Guide des annexes

Les annexes du plan de match s'adressent aux spécialistes qui envisageront, ou qui envisagent, d'adopter le NE ou d'en élargir l'utilisation dans toute leur administration.

LES DÉTAILS FOURNIS SONT LES SUIVANTS :

- **Annexe A** : Modèles du NE – Revue détaillée des différents modèles et des différentes options pour le NE.
- **Annexe B** : Modèle de programme du NE – Description détaillée du modèle de programme.
- **Annexe C** : Plan d'adoption détaillé du NE – Guide étape par étape pour l'adoption du NE par niveau de maturité assorti d'activités s'harmonisant avec les composantes du modèle de programme.
- **Annexe D** : Liste de vérification de l'adoption de haut niveau – Liste de vérification de l'adoption utilisée par la ColombieBritannique.
- **Annexe E** : Identificateurs de programme existants.
- **Annexe F** : Ressources supplémentaires – Liste de ressources d'information supplémentaires sur le NE.



# ANNEXE A.

## MODÈLES DU NE

La sélection du bon modèle du NE est essentielle à la réalisation de votre vision et de vos objectifs. La décision devrait être prise en collaboration avec l'ARC dans le cas des provinces et des territoires, avec ISDE dans le cas des ministères et organismes fédéraux et avec les autorités de constitution en personne morale existantes, dans le cas des municipalités.

Les détails figurant dans cette section donnent un aperçu des modèles de NE ainsi que des similitudes et des différences, puis examine d'autres options.

Avant de commencer, voici certaines précisions concernant l'expression « répertoire commun de NE ».

L'ARC définit comme suit le répertoire commun de NE : [Traduction] « Afin de rendre possible l'échange de renseignements entre les partenaires et l'ARC, chaque administration doit élaborer une installation centralisée de traitement et d'effacement des messages, appelée le « répertoire commun ». »

Les renseignements d'inscription qui sont échangés entre l'ARC et les programmes des partenaires provinciaux participants passeront par le « répertoire commun » du partenaire. L'ARC n'échangera pas directement de renseignements avec les systèmes en place de chaque partenaire. Un seul ministère dans chaque province est responsable de maintenir le répertoire commun et assume le rôle d'« administrateur du répertoire commun ». L'administrateur du répertoire commun assumera la direction de la coordination et de l'élaboration du répertoire commun, en plus de gérer les interactions opérationnelles et techniques entre l'ARC et les programmes provinciaux, ainsi, à l'avenir, que les programmes municipaux dans la province ».

Un répertoire commun de NE dans une administration n'est requis que dans le modèle du NE15. Il y a des avantages d'associés au déploiement d'un modèle du NE ou d'un concept semblable dans le modèle du NE9.

### 1. Le modèle du NE9

Pour le modèle du NE9, l'ARC permet une seule connexion de l'administration aux services du NE9 de l'ARC. L'autorité constitutive, le registre des entreprises de l'administration, peut créer des personnes morales (représentées par un NE9) auprès de l'ARC, puis gérer l'entité tout au long de son cycle de vie (c'est-à-dire les changements de la dénomination sociale et commerciale pour tous les types d'entreprises prises en charge, et les changements d'administrateurs, les changements d'adresse, la fusion et la dissolution des sociétés). Les partenaires peuvent lancer une requête de renseignements sur le NE à propos de personnes morales en faisant directement appel au Service de validation Web de l'ARC, ou encore au répertoire commun de NE de l'administration.

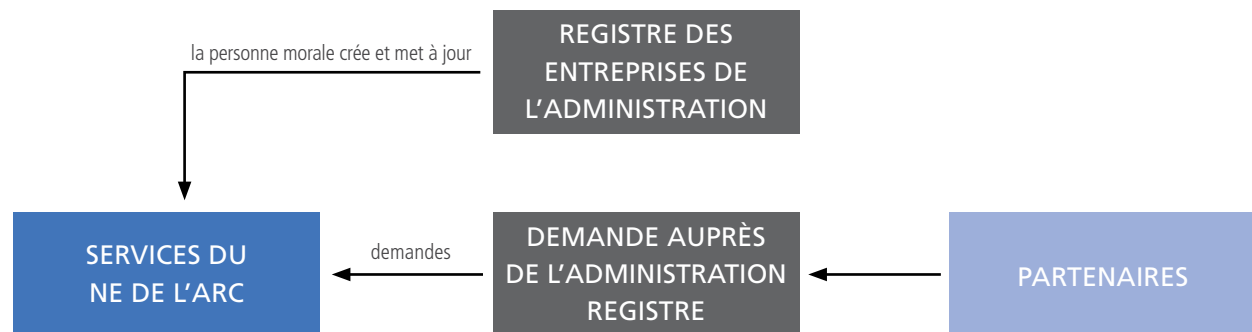
À l'appui de l'expansion fédérale du NE, l'ARC a amélioré son service Inscription en direct des entreprises (IDE) afin de permettre à celles-ci d'obtenir un NE9 dans les situations où elles ont besoin d'un NE pour interagir avec un ministère fédéral, mais n'ont pas alors besoin des programmes de l'ARC. Cette amélioration du service IDE n'exige pas des ministères fédéraux qu'ils se connectent à l'ARC; les ministères demandent plutôt aux entreprises d'utiliser le service IDE.

Dans le module du NE9, il y a trois options de mise en œuvre : le NE9 sans répertoire commun de NE, le NE9 avec répertoire commun de NE et le NE9 avec SVW seulement. Lorsque les administrations déterminent l'option qui convient le mieux à leurs besoins, elles doivent être conscientes des avantages des options du NE9 avec et sans les répertoires communs de NE en ce qui concerne les services de l'autorité constitutive par rapport à l'option du NE9 avec SVW seulement.

### A.1.1. Option du NE9 sans répertoire commun de NE

La figure 3 illustre la forme la plus simple du modèle du NE9 où le registre des entreprises de l'administration est la source de référence et les programmes partenaires demandent des renseignements sur le NE au moyen du Service de validation Web du NE de l'ARC. Cette version n'emploie pas de répertoire commun de NE.

#### Option du NE9 sans répertoire commun de NE



### A.1.2. Option du NE9 avec répertoire commun de NE

La figure 4 illustre le modèle du NE9, qui comprend le recours à un répertoire commun de NE (facultatif dans le modèle du NE9). Dans ce contexte, on peut tirer parti du répertoire commun de NE pour communiquer d'autres renseignements de l'administration qui ne figurent pas dans le registre des entreprises de l'administration ou qui ne sont pas fournis à l'ARC.

#### Option du NE9 avec répertoire commun de NE



### A.1.3. Option du NE9 avec SVW seulement

L'option du NE9 avec SVW seulement est une option de rechange qui s'appuie sur le Service de validation Web de l'ARC. Dans ce modèle, les partenaires reçoivent un service permettant de demander et de valider des renseignements sur les compagnies et les entreprises d'après leur NE9. L'option du NE9 avec SVW seulement ne permet pas de mettre à jour les renseignements que détient l'ARC sur les compagnies ou les entreprises, étant donné que le registre des entreprises de l'administration n'est pas connecté aux services du NE de l'ARC en tant que source de référence.

L'option du NE9 avec SVW seulement est employée par les ministères fédéraux et par l'Ontario (dans un modèle hybride).

Les ministères et organismes fédéraux qui rencontrent une entreprise n'ayant pas de NE demandent à celle-ci d'utiliser le service Inscription en direct des entreprises (IDE) de l'ARC pour créer un NE9. Une fois que l'entreprise a un NE9, elle communique avec le ministère afin d'interagir avec d'autres programmes ministériels. Une approche semblable serait probablement nécessaire dans le cas des administrations adoptant cette option.

### Option du NE9 avec SVW seulement



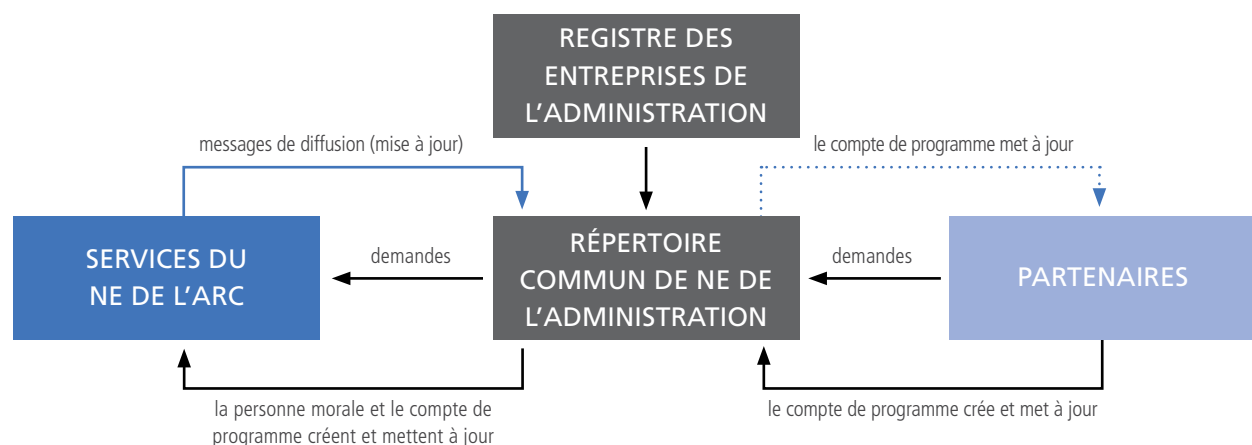
## A.2. Le modèle du NE15

Dans le modèle du NE15, l'autorité constitutive est en mesure de créer des NE pour les personnes morales, et les partenaires (c'est-à-dire, les secteurs de programme ou les sources de référence) sont en mesure de créer des comptes de programmes partenaires. L'autorité constitutive peut envoyer des mises à jour des renseignements du NE pour les dénominations sociale et commerciale d'une entité (dans le cas des sociétés), les changements d'administrateurs (sociétés), les fusions (dans le cas des sociétés) et d'autres événements particuliers (dans le cas des sociétés). De plus, dans le modèle du NE15, le répertoire commun de NE de l'administration recevra les messages diffusés (c'est-à-dire, les mises à jour de renseignements) de l'ARC. Il s'agit du modèle utilisé en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Ontario et en Saskatchewan.

Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan ont mis en œuvre un seul NE15 à l'échelle provinciale (p. ex., [123456789 NP0001](#), [123456789 NS0001](#), [123456789 SK0001](#)) à l'intention des personnes morales au lieu du NE15 relatif à un programme qui est en place en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario. Dans ce contexte, la mise en œuvre effectuée par le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan est semblable au modèle du NE9, étant donné qu'il n'y a qu'un seul NE15 par entreprise et non un seul par partenaire. Il y a toutefois des différences quant à la façon dont les administrations et les partenaires reçoivent les changements de l'ARC :

- Dans le modèle du NE15, l'ARC envoie les messages diffusés au répertoire commun de NE d'une administration lorsque des changements surviennent, ce que l'administration peut acheminer à ses partenaires.
- Dans le modèle du NE9, la façon de découvrir des changements aux renseignements sur le NE est le Service de validation Web de l'ARC.

### Le modèle du NE15



#### Légende

← communications de l'ARC

← communications à l'ARC

## A.3. Similitudes et différences

Le tableau suivant résume les principales différences entre les modèles du NE9 et du NE15.

MODÈLE	MODÈLE DU NE	MODÈLE DU NE15
NE	Le NE à 9 chiffres est l'identificateur, par exemple 812345678	Le NE à 15 chiffres est l'identificateur, par exemple
Données d'identification de l'entreprise (fournies par l'ARC)	NE Dénomination sociale Dénomination commerciale Type d'entreprise Renseignements sur la société Adresse (physique et postale) Renseignements sur le propriétaire Événements Description de l'activité commerciale Préférence linguistique	NE Dénomination sociale Dénomination commerciale Type de propriété Type d'exploitation Adresse (physique et postale) Renseignements sur le propriétaire Événements Description de l'activité commerciale Préférence linguistique
Répertoire commun de NE	Facultatif	Requis
Entités	Entreprises (types d'entreprises) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétaires uniques</li> <li>• Sociétés de personnes</li> <li>• Sociétés</li> </ul>	Clients (types de propriété) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Particuliers</li> <li>• Sociétés de personnes</li> <li>• Sociétés</li> <li>• Fiducies</li> <li>• Autres</li> </ul>
Service de consultation	SVW du NE – pour les entreprises	Fourniture automatisée d'information (FAI) – pour les clients
Service d'inscription au NE	NE9 – pour les entreprises	Inscription au NE9/NE15 – pour les clients
Mises à jour de l'autorité constitutive	S.O.	Mises à jour de l'autorité constitutive – varient par élément de donnée
Service de mise à jour de la source de référence	Mises à jour de la source de référence – varie par élément de donnée (actuellement de l'autorité constitutive)	Mises à jour de la source de référence – varie par élément de donnée (actuellement de l'autorité constitutive)

MODÈLE	MODÈLE DU NE	MODÈLE DU NE15
Communication des changements aux données par l'ARC	Service de validation Web du NE – pour les entreprises (contrôlé par le partenaire en extrayant l'information à l'aide d'une demande).	Messages diffusés par l'ARC – pour les clients (l'ARC applique les changements tous les jours).
Processus d'intégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le délai se situe à l'extérieur du calendrier de lancements de l'ARC.</li> <li>• ARC : premier point de contact pour les provinces et les territoires, et offre un soutien.</li> <li>• Province ou territoire : premier point de contact pour les municipalités.</li> <li>• ISDE : premier point de contact pour les ministères et organismes fédéraux.</li> <li>• Un processus de messages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le délai englobe le calendrier de lancements de l'ARC.</li> <li>• ARC : premier point de contact et offre un soutien. Premier point de contact de la province ou de territoire pour les municipalités.</li> <li>• Processus de messages personnalisé par inscription de partenaire.</li> </ul>
Législation et autorité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'administration fédérale, provinciale ou municipale est responsable de veiller à ce que la loi habilitante et l'autorité soient en place.</li> <li>• L'alinéa 241(4) confère à l'ARC le pouvoir de divulguer des renseignements sur le NE et l'identité de l'entreprise.</li> <li>• PE exigé (un modèle normalisé est en place).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'administration fédérale, provinciale ou municipale est responsable de veiller à ce que la loi habilitante et l'autorité soient en place.</li> <li>• L'alinéa 241(4) confère à l'ARC le pouvoir de divulguer des renseignements sur le NE et l'identité de l'entreprise.</li> <li>• PE exigé.</li> </ul>

## A.4. Remarque concernant les dénominations commerciales

Au moment de rédiger le présent plan de match, aucune administration n'a adopté le NE9 en tant que modèle de NE de base. Même si l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta sont en train de mettre en œuvre le modèle du NE9, aucune des provinces n'a activé ses services du programme du NE.

Au cours de discussions avec des organisations qui ont déjà adopté un modèle, une des principales différences relevées entre les modèles du NE9 et du NE15 est la capacité d'attribuer un identificateur à des dénominations commerciales (aussi appelées noms commerciaux). Les deux modèles permettent de relier des dénominations commerciales à la personne morale. Toutefois, aucun d'eux ne prend intrinsèquement en charge son inscription ou attribution d'un identificateur unique outre celui de la personne morale. Afin de rendre possible l'identification unique, les administrations ont tiré parti de quelques solutions créatives pour répondre à leurs besoins.

L'exemple présenté dans la figure 7 illustre l'inscription d'une personne morale (XYZ Holdings Ltd.) ayant trois dénominations commerciales (XYZ Consulting, John's Coffee et Marie's Grill) en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. La Nouvelle-Écosse a tiré parti des comptes de programme du NE15 pour déterminer de façon unique les dénominations commerciales. L'Île-du-Prince-Édouard a opté pour un identificateur provincial unique à 6 chiffres pour les dénominations commerciales à utiliser dans la province.

### Autres approches pour déterminer les dénominations commerciales



IDÉES

La Nouvelle-Écosse tire parti des comptes de programme du registre des entreprises pour déterminer les dénominations commerciales :

<b>XYZ HOLDINGS LTD.</b>	1234 56789
<b>XYZ CONSULTING</b>	1234 56789 NS0001
<b>JOHN'S COFFEE</b>	1234 56789 NS0002
<b>MARIE'S GRILL</b>	1234 56789 NS0003

L'Île-du-Prince-Édouard (qui a adopté le NE9) entend tirer parti d'un identificateur provincial pour déterminer de façon unique les dénominations commerciales :

<b>XYZ HOLDINGS LTD.</b>	1234 56789
<b>XYZ CONSULTING</b>	1234 56789 - 300001
<b>JOHN'S COFFEE</b>	1234 56789 - 345123
<b>MARIE'S GRILL</b>	1234 56789 - 398765



## A.5. Autres modèles

### A.5.1. Modèle du répertoire commun+

D'abord, soyons clairs. En raison de l'entente conclue avec l'ARC, les renseignements qui figurent dans le répertoire commun de NE d'une administration sont les données de l'ARC. Aucune question ne se pose.

Cela dit, certaines administrations, ayant conclu des ententes d'échange de données appropriées entre partenaires d'administration, ont relié le NE à d'autres renseignements sur les entreprises afin d'être en harmonisation avec leurs buts et objectifs liés à l'adoption du NE. Nous désignons une telle situation comme le modèle du répertoire commun+, ce qui est illustré dans la figure 8.

Les renseignements propres aux administrations varient d'une administration à l'autre, mais comprennent les suivants :

#### Renseignements sur l'adresse

Dans l'environnement où une entreprise est en activité, l'emplacement physique (c'est-à-dire, l'adresse municipale) est important. Dans certains cas, les licences et les permis d'entreprise sont émis à l'emplacement conjointement avec la personne morale ou la dénomination commerciale. Par exemple, XYZ Holdings Inc. exploite Marie's Bar and Grill au 15, Une rue, Quelque part, ainsi que John's Coffee Shop au 987, Haute rue, Ailleurs. Les deux emplacements nécessitent un permis de manipulation et de service d'aliments, avec des inspections rattachées au permis. Même si XYZ Holdings Inc. est la personne morale responsable des deux permis, le permis no 96483A est émis à Marie's Bar and Grill, et John's Coffee Shop reçoit le permis no 34571A.

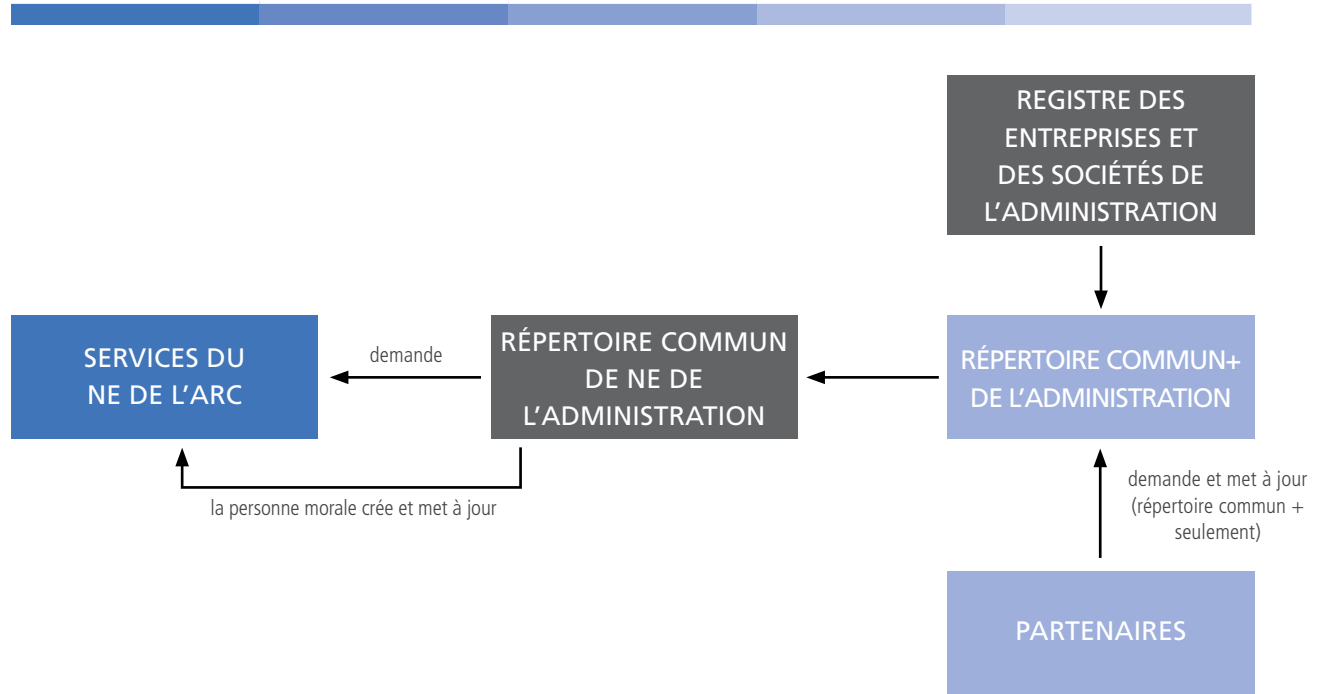
#### Coordonnées

L'adresse postale, la personneressource principale, l'adresse de courriel et les numéros de téléphone peuvent varier selon l'emplacement. Dans notre exemple précédent, la personneressource de chacun des emplacements n'est pas la même. La directrice de Marie's Bar and Grill, Beth, est la personneressource principale, et John est la personneressource de John's Coffee Shop.

#### Renseignements propres au partenaire

Dans certains cas, des renseignements propres au partenaire ou au programme sont disponibles dans le modèle du répertoire commun+.

## Modèle du répertoire commun+



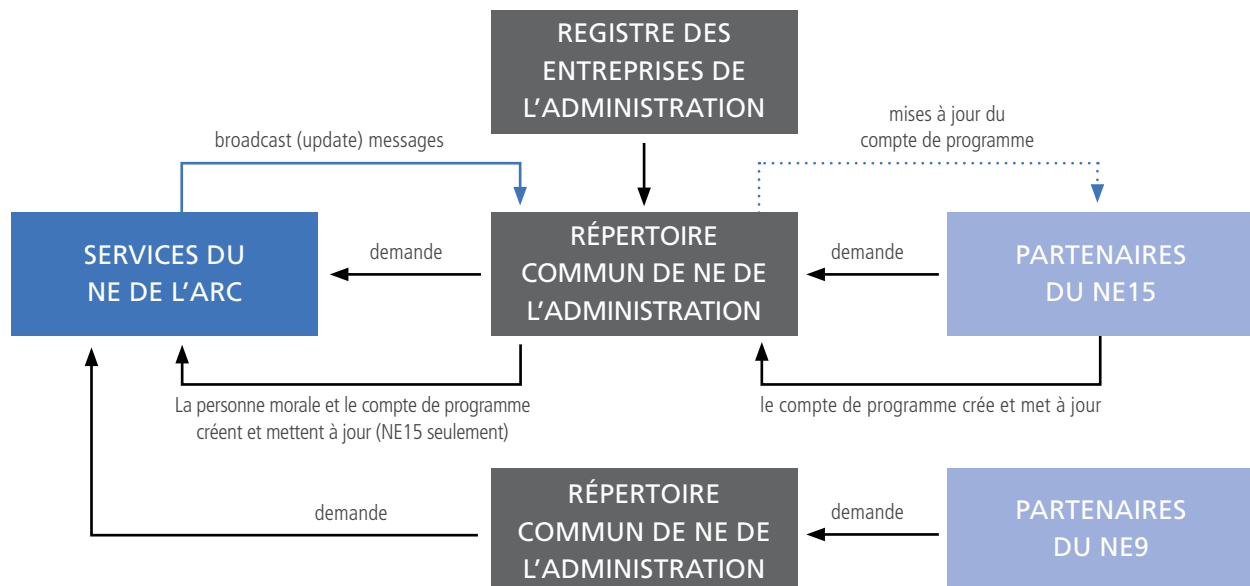
## A.5.2. Le modèle hybride : fonctionnement commun du NE15 et du NE9

Afin de respecter les délais de l'adoption complète du numéro d'entreprise d'ici 2020, l'Ontario a adopté un modèle hybride du NE15 et du NE9 (option du SVW seulement). L'Ontario disposait déjà d'une solution fondée sur le NE15, et elle met en œuvre le modèle du NE9 (option du SVW seulement), puisqu'il s'agit d'un modèle moins complexe et moins coûteux pour les petits programmes. Dans le cas de l'Ontario, l'option du NE9 avec SVW seulement est considérée comme un complément du modèle du NE15, et comme une voie future de transition vers le NE15 pour certains programmes.

Dans le cas de l'Ontario, le modèle hybride nécessite que l'Ontario tienne à jour deux protocoles d'entente et deux connexions à l'ARC – une pour le NE9 et une pour le NE15.

Dans le modèle hybride, les partenaires du NE15 tirent parti des capacités entières du modèle du NE15 (et du modèle du répertoire commun+, s'il y a lieu) : ils créent et mettent à jour les renseignements sur les comptes de programme, et ils demandent des renseignements sur les personnes morales, par l'intermédiaire du répertoire commun de NE de l'administration. Les partenaires du NE9 avec SVW seulement reçoivent une interface de demande leur permettant seulement de consulter et de valider les renseignements sur les personnes morales.

### Modèle hybride



#### Légende









← communications de l'ARC

← communications à l'ARCA

## Incidences et avantages de l'approche adoptée par l'Ontario pour les partenaires du NE9 (SVW seulement) et du BN15 et critères d'identification des programmes selon cette approche



Les incidences et les avantages du modèle hybride pour les partenaires du NE9 (SVW seulement) et du NE15 ainsi que les critères d'identification des programmes répertoriés par l'Ontario sont ceux énumérés ci-dessous. En outre, selon ce modèle, tous les programmes provinciaux visant les entreprises utiliseront le NE comme identificateur d'ici 2020, soit l'année cible.

	PARTENAIRES DU NE9 (SVW SEULEMENT)	PARTENAIRES DU NE15
Incidences sur les programmes	Nécessite que les programmes apportent des changements (p. ex., processus opérationnel, système, formulaires, etc.) afin de recueillir et d'utiliser le numéro d'entreprise, mais ne nécessite pas d'intégration de système.	Nécessite que les programmes apportent des changements en tant que programmes du SVW du NE, en plus d'intégrer leurs systèmes au répertoire commun de NE.
Incidences en coût et en temps	Plus abordable et plus facile à mettre en œuvre.	Plus coûteux, prend plus de temps et complexe sur le plan de la TI.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les programmes ont un accès Web aux renseignements sur les entreprises de l'ARC à l'aide du Service de validation Web du NE9.</li> <li>• Permet l'échange de renseignements entre les programmes et les ministères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation automatisée des renseignements sur les entreprises.</li> <li>• Diffusion de messages (avis de changement) et établissement de rapports.</li> <li>• Recherche, dont l'accès aux renseignements sur l'inscription aux programmes partenaires qui se sont joints au répertoire des entreprises (RE).</li> </ul>
Critères d'identification des programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut bénéficier de la validation manuelle des renseignements sur les entreprises.</li> <li>• Peut bénéficier de l'échange de renseignements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume élevé d'entreprises clientes.</li> <li>• Doit bénéficier ou bénéficiera des mises à jour et de la validation des données en temps réel.</li> </ul>
Services du RE offerts	  Rechercher Valider	   Rechercher Valider Créer     Mettre à jour Envoyer des messages Établir des rapports

## A.6. L'état actuel de l'adoption du numéro d'entreprise

D'après les discussions avec les administrations et/ou des recherches indépendantes, la figure 10 représente l'état actuel de l'adoption du NE dans l'ensemble du Canada. Les crochets indiquent le niveau auquel l'administration se trouve actuellement.

Dans le cas des administrations évaluées au niveau 3, cela n'indique pas qu'elles étendent activement l'utilisation du NE dans l'administration – cela indique qu'elles ont achevées le niveau 2. La plupart des administrations sont à étendre activement (certaines plus que d'autres) l'utilisation, mais certaines d'elles adoptent une approche plus opportuniste quant à l'expansion de l'utilisation.

### Provinces et territoires

ADMINISTRATION	NIVEAU 1 Création de l'idée	NIVEAU 2 Adoption	NIVEAU 3 Expansion	NIVEAU 4 Stabilisation	ANNÉE D'ADOPTION	MODÈLE DU NE
Alberta		✓				NE9
ColombieBritannique			✓		2003	NE15
Manitoba			✓		2003	NE15
NouveauBrunswick			✓		2002	NE15
TerreNeuveet Labrador	✓					
Territoires du NordOuest	✓					
NouvelleÉcosse			✓		1999	NE15
Nunavut						
Ontario			✓		2008	HYBRIDE NE15 ET NE9 AVEC SVW SEULEMENT
ÎleduPrince-Édouard		✓				NE9
Québec	✓					
Saskatchewan			✓		2012	NE15
Yukon						

## Municipalités

COMPÉTENCE (MUNICIPALITÉS)	NIVEAU 1 Création de l'idée	NIVEAU 2 Adoption	NIVEAU 3 Expansion	NIVEAU 4 Stabilisation	ANNÉE D'ADOPTION	MODÈLE DU NE
Ville de Winnipeg			✓		2013	NE15
Ville de Toronto	✓					

## Ministères et organismes fédéraux

ISDE dirige l'expansion de l'utilisation du NE à l'échelle des services orientés vers les entreprises dans les 94 ministères et organismes fédéraux inscrits à l'annexe I de la Loi sur la gestion des finances publiques (F-11, <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/F-11.pdf>). Tirant parti du répertoire de services du Groupe de travail sur les services d'ISDE, l'équipe du Carrefour de la transformation numérique à ISDE a élaboré un plan d'action et un programme de sensibilisation visant à collaborer avec les ministères et organismes fédéraux afin de faire adopter le NE en exerçant l'option du NE9 avec SVW seulement. Au 23 juillet 2018, il y a 25 ententes en place avec les ministères et organismes fédéraux pour l'utilisation du SVW du NE, et plus de 91 services utilisent le numéro d'entreprise comme identificateur normalisé à l'échelle de 20 ministères.

### A.6.1. Législation actuelle sur l'« identificateur d'entreprise commun »

Le tableau suivant précise les lois et les règlements, ou règlements municipaux, qui sont en vigueur dans les administrations d'adoption pour permettre la collecte et l'utilisation du NE en tant qu'identificateur d'entreprise commun. Toutes les provinces suivent un modèle semblable où les règlements connexes confèrent aux partenaires le pouvoir d'utiliser le NE dans les programmes offrant les services précisés aux articles des lois ou promulgations désignés.

ADMINISTRATION (PROVINCES)	LOI ET RÈGLEMENT, OU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF
Colombie-Britannique	Business Number Act <a href="http://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/03050_01">http://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/03050_01</a> Business Number Regulation <a href="http://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/388_2003">http://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/388_2003</a>
Manitoba	The Electronic Commerce and Information Act <a href="http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/e055e.php">http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/e055e.php</a> Common Business Identifiers Regulation <a href="http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/current/_pdf-regs.php?reg=176/2002">http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/current/_pdf-regs.php?reg=176/2002</a>
Nouveau – Brunswick	Loi sur les identificateurs communs <a href="http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cs/2011-c.128/20180523">http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cs/2011-c.128/20180523</a> Règlement <a href="http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2002-51/se:1;se:2">http://laws.gnb.ca/fr/showdoc/cr/2002-51/se:1;se:2</a>
Nouvelle-Écosse	Business Electronic Filing Act <a href="https://nslegislature.ca/sites/default/files/legc/statutes/buselect.htm">https://nslegislature.ca/sites/default/files/legc/statutes/buselect.htm</a> Business Registry Regulations <a href="https://novascotia.ca/just/regulations/regs/befregis.htm">https://novascotia.ca/just/regulations/regs/befregis.htm</a>
Ontario	Loi portant réforme de la réglementation des entreprises <a href="https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/94b32">https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/94b32</a> Règlement <a href="https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/950442">https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/950442</a>
Saskatchewan	The Common Business Identifiers Act <a href="http://www.publications.gov.sk.ca/freelaw/documents/english/Statutes/Statutes/C16-002.pdf">http://www.publications.gov.sk.ca/freelaw/documents/english/Statutes/Statutes/C16-002.pdf</a> The Common Business Identifiers Regulations <a href="http://www.publications.gov.sk.ca/freelaw/documents/English/Regulations/Regulations/C16-002R1.pdf">http://www.publications.gov.sk.ca/freelaw/documents/English/Regulations/Regulations/C16-002R1.pdf</a>
ADMINISTRATION (MUNICIPALITÉS)	LOI ET RÈGLEMENT, OU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF
Ville de Winnipeg	Charte de la Ville de Winnipeg <a href="http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/municipal/c03902f.php">http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/municipal/c03902f.php</a>

# ANNEXE B.

## MODÈLE DE PROGRAMME DU NE

Nous avons examiné auparavant les concepts du modèle du programme du NE tant que résumé de haut niveau des cinq catégories. La présente annexe met davantage en contexte les composantes individuelles du modèle de programme.

Modèle de programme du ne

STRATÉGIE	LÉGISLATION ET GOUVERNANCE	ORGANISATION	POLITIQUES ET PROCESSUS	TECHNOLOGIES ET DONNÉES
Vision et stratégie	Lois et règlements (charte municipale)	Champion du NE	Inscription et mises à jour	Architecture de données et intégration à l'ARC
Modèle de financement	Modèle de gouvernance (gouvernance des services et des données)	Propriétaire fonctionnel/ responsable de service	Gestion des données (dont le rétablissement)	Échange de données
Évaluation des résultats (IRC, objectifs, pistes de réflexion)	Ententes (lettre d'intention, PE, ANS, échange de données)	Unité de développement des activités	Soutien des clients (p. ex., soutien aux entreprises)	Amélioration des services numériques
		Partenaires fondamentaux	Soutien des partenaires	Intégration et normes
		Autres partenaires	Promotion	
			Intégration	



## Stratégie

Les composantes de la **stratégie** sont harmonisées avec le fait de veiller à ce que les buts et les objectifs de votre programme du NE soient clairement définis, mesurables et continuellement mesurés, et que le financement suffisant soit disponible à l'appui de l'adoption et de la mise en œuvre, ainsi que du soutien, de la tenue à jour et de l'amélioration à long terme du service. Voici les composantes individuelles de la **stratégie** :

- Les activités figurant dans la **vision et la stratégie** sont harmonisées avec l'élaboration, la définition et l'examen périodique des buts et des résultats de l'adoption du NE pour votre administration. De plus, vous devrez définir le plan stratégique destiné à atteindre les buts et les résultats, mener des évaluations périodiques de ce plan et le réviser.
- Nous croyons que l'élaboration d'un **modèle de financement** à l'appui de votre programme du NE – par l'adoption et le fonctionnement, la tenue à jour et l'amélioration à long terme du service – est essentielle au succès de l'adoption et de l'utilisation au sein de votre administration. Ce n'est pas un projet, mais un service à long terme semblable à d'autres programmes gouvernementaux. De plus, le modèle de financement nécessitera un examen périodique et continu à mesure que d'autres connaissances seront acquises à propos du soutien et du fonctionnement du service.
- **L'évaluation des résultats** s'harmonise avec votre stratégie et votre vision. Elle comprend la définition des indicateurs de rendement clés (IRC) et des objectifs à mesurer tout au long du cycle de vie du programme du NE. De plus, vous devrez déterminer comment vous mesurerez ces résultats et en donnerez des comptes rendus, en plus de veiller à ce que des renseignements adéquats soient recueillis au cours du service à l'appui de ces mesures.

## Législation et gouvernance

Comme tout gouvernement ou service, la **législation et la gouvernance** confèrent le pouvoir d'exploiter votre programme du NE et de recueillir et échanger des renseignements. Vous constaterez que la majeure partie des activités de cette catégorie ont lieu initialement et sont nécessaires afin d'appuyer l'adoption initiale du NE. Toutefois, certains aspects nécessiteront un examen périodique des mécanismes de réglementation (législation, règlements, chartes, etc.) et de gouvernance pour veiller au succès à long terme du programme du NE.

- Les **lois et règlements** (ou charte ou règlements municipaux) comprennent la détermination des composantes qu'il faudra modifier ou créer pour permettre l'utilisation du NE au sein de votre administration. À l'échelle fédérale, le pouvoir nécessaire peut déjà exister dans une loi ministérielle. Toutefois, un examen ou une confirmation devrait avoir lieu afin de vérifier qu'aucun changement n'est requis.
- Le **cadre de gouvernance** comprend la définition et la mise en œuvre d'un service et d'un cadre de gouvernance des données. Les deux structures de gouvernance seront essentielles à la réussite à long terme de votre programme du NE – garantissant que vous détenez le pouvoir, les rôles, les responsabilités et la propriété définis permettant la prise de décision liée à la mise en œuvre, au soutien, aux opérations et à la croissance stratégique de votre programme du NE.
- De nombreuses **ententes** seront formulées et approuvées tout au long du cycle de vie de votre programme du NE. Cela comprend les ententes entre votre administration et l'ARC, ainsi que celles entre le programme du NE et les programmes et services de votre administration (c'est-à-dire, vos partenaires entre plusieurs administrations), l'objectif étant de veiller à l'utilisation appropriée du NE et du programme du NE, en plus de permettre l'échange de données.

## Organisation

Votre adoption du NE nécessitera divers degrés de changement organisationnel, ainsi que la détermination des organisations, des programmes et des partenaires concernés par la mise en œuvre et le soutien et le fonctionnement du programme du NE.

- **Le champion du NE** sera le défenseur de tout changement législatif ou organisationnel qui est nécessaire afin de permettre l'utilisation du NE.
- Le **propriétaire fonctionnel ou responsable du service** est l'organisation qui sera responsable de la mise en œuvre, du fonctionnement et de la tenue à jour du programme du NE.
- **L'Unité de développement des activités** est l'organisation responsable de déterminer les partenaires qui offrent des services aux entreprises, de mobiliser des partenaires afin de promouvoir les avantages du NE, de déterminer leur délai d'adoption du NE et de transmettre une orientation sur le processus d'adoption.
- Les **partenaires fondateurs** sont l'ensemble de base de partenaires du NE qui seront inclus au cours de l'adoption initiale du NE. Dans la plupart des administrations existantes qui ont déjà adopté le NE, ces renseignements sont inclus dans votre registre des entreprises ou des sociétés, dans des programmes de finances comme l'impôt ou l'approvisionnement, ainsi que la sécurité des travailleurs.
- Les **partenaires supplémentaires** sont les autres services de votre administration offrant des services aux entreprises

## Politiques et processus

Vous devrez déterminer les politiques et les processus qui sont nécessaires afin d'appuyer le fonctionnement et le soutien de votre programme du NE, vos partenaires et ses clients.

- Vous trouverez des politiques et des processus qui appuient la communication, à l'ARC, des **inscriptions et mises à jour** des entreprises et des compagnies. Cela comprend les politiques et les processus liés à la création (c'est-à-dire, l'inscription) d'une personne morale (c'est-à-dire, une entreprise ou une compagnie) auprès de l'ARC et la gestion des mises à jour des événements du cycle de vie des entreprises pour ces personnes morales.
- Vous devrez déterminer et mettre en œuvre des politiques et des processus de **soutien des clients** offrant un soutien aux entreprises pendant leur utilisation du NE et (possiblement) leur interaction avec les services de votre gouvernement.
- Le **soutien des partenaires** comprend les politiques et les processus liés au soutien qui est offert aux organisations partenaires une fois que celles-ci ont adopté le NE.
- Des politiques et des processus sur la **gestion des données** seront requis afin de gérer les données dans le répertoire commun de NE de votre administration, y compris le rétablissement des données du répertoire commun à la suite de mises à jour survenues dans d'autres administrations ou effectuées par des entreprises interagissant directement avec l'ARC.
- La **promotion**, harmonisée avec l'Unité de développement des activités, comprend les politiques et les processus liés à la promotion du NE (et du service) auprès des partenaires, de même que les communications avec les intervenants externes (c'est-à-dire, les entreprises).
- Des politiques et des processus d'**intégration** (p. ex., la concordance des données, l'analyse des processus opérationnels) sont requis afin de définir le niveau d'aide que l'on offrira aux nouveaux partenaires adoptant le NE.

## Technologies et données

Les **technologies et données** comprennent les activités fondées sur l'ICT qui sont nécessaires afin de concevoir, de mettre en œuvre, d'exploiter et d'appuyer le programme du NE, de même que les activités liées à l'amélioration et à la tenue à jour continues des technologies utilisées pendant la prestation.

- L'**architecture de données et l'intégration à l'ARC** comprennent les exigences, la conception, l'architecture, le développement et la mise en œuvre de votre service de technologie du NE, de même que l'intégration à l'ARC.
- L'**échange de données** comprend les services offerts pour rendre possible l'échange de données entre partenaires en harmonie avec la vision et les ententes.
- L'**amélioration des services numériques** reconnaît le lien entre la prestation des services numériques, la gestion de l'identité et des accès et l'utilisation du NE en tant qu'identificateur unique visant à permettre à des particuliers d'agir pour le compte d'une entreprise.
- L'**intégration et les normes** soutiennent toutes les autres composantes de technologies et de données, assurant l'harmonisation avec les normes d'architecture d'une administration liées au stockage des données et à l'accès à celles-ci.

L'adoption du NE n'est pas un projet technologique. La réussite de la mise en œuvre du NE requiert une communication efficace et une collaboration étroite entre le monde des affaires et celui de la technologie.

# ANNEXE C.

## PLAN DÉTAILLÉ D'ADOPTION DU NE

### C.1. Niveau 1 – Création de l'idée

Au **niveau 1 – Création de l'idée**, de nombreuses composantes du modèle de programme nécessiteront d'y porter attention et d'en tenir compte – y compris la question de savoir si les composantes du modèle de programme s'appliquent à votre administration. La figure 12 (cidessous) illustre l'état cible recommandé du modèle de programme à la fin du niveau 1 – Création de l'idée. Les activités clés comprennent l'élaboration et l'acceptation de votre vision et de votre stratégie, la détermination de votre champion du NE ainsi que l'achèvement de votre analyse de rentabilisation de l'adoption du NE.

D'autres activités, qui ne seront pas entièrement constituées d'ici la fin du niveau 1, sont liées à ce qui suit :

- l'élaboration d'un modèle de financement pour la mise en œuvre et le fonctionnement à long terme du service;
- l'examen des instruments législatifs et la détermination de modifications aux instruments législatifs ou de la nécessité de nouveaux instruments législatifs, au besoin;
- la détermination du propriétaire fonctionnel ou responsable du service et des partenaires fondateurs (initiaux) (les organisations adoptant le service);
- l'élaboration d'exigences initiales et d'une architecture de haut niveau pour le répertoire commun de NE qui s'harmonisent avec la vision pour le programme du NE et le fait de rendre possible l'échange de données entre partenaires.

D'autres composantes ont été considérées comme étant à l'étude, puisqu'il devrait y avoir des discussions initiales sur l'incidence qu'elles ont sur la vision et la stratégie, et vice versa.

Les détails qui suivent donnent des pistes de réflexion sur les activités recommandées pour chacune des composantes à ce niveau afin d'atteindre l'état cible du niveau 1 – **Création de l'idée**.

## Niveau 1 – Création de l'idée : État cible du modèle de programme

STRATÉGIE	LÉGISLATION ET GOUVERNANCE	ORGANISATION	POLITIQUE ET PROCESSUS	TECHNOLOGIES ET DONNÉES
Vision et stratégie	Lois et règlements (charte municipale)	Champion du NE	Inscription et mises à jour	Architecture de données et intégration à l'ARC
Modèle de financement	Modèle de gouvernance (service & data governance)	Propriétaire fonctionnel/ responsable de service	Gestion des données (dont le rétablissement)	Échange de données
Évaluation des résultats (IRC, objectifs, pistes de réflexion)	Agreements (gouvernance des services et des données)	Unité de développement des activités	Soutien des clients (p. ex., soutien aux entreprises)	Amélioration des services numériques
		Partenaires fondateurs	Soutien des partenaires	Intégration et normes
		Autres partenaires	Promotion	
			Intégration	

### Légende

■ À l'étude

■ En cours/initial implementation

□ Défini/opérationnalisé

### C.1.1. Activités relatives à la stratégie

Les activités relatives à la stratégie au niveau 1 – Création de l'idée sont principalement centrées sur l'élaboration de votre vision et stratégie qui prépareront le terrain pour l'adoption du NE et vous permettront d'obtenir des appuis au sein de votre administration. Même si un modèle de financement initial sera créé dans le cadre de votre analyse de rentabilisation et proposition de valeur, ce modèle n'est pas censé être achevé avant le niveau 2 – Adoption. En outre, vous devriez vous demander quels sont les résultats que vous voulez mesurer, puisque cela éclairera d'autres aspects du programme du NE – principalement la conception de votre répertoire commun de NE.

Il n'y a pas de bonne réponse ou formule pour constituer votre modèle de financement, puisque cela dépendra de plusieurs facteurs (votre vision, votre stratégie, vos objectifs, votre modèle organisationnel, votre modèle du NE et votre approche en matière d'adoption, pour ne nommer que ceux-là). Toutefois, il est extrêmement important que le programme du NE soit financé à long terme. Il ne s'agit pas d'un service consistant à développer et à « garder les lumières activées ». Le service sera en constant état de changement alors que de nouveaux programmes seront intégrés, que vous mettrez à jour les services en fonction des changements de l'ARC ou que vous mettrez à niveau les capacités du service afin de répondre à la demande de services changeante pour les entreprises au sein de votre administration (ou dans l'ensemble du Canada).

#### Activités

- Désignez un champion pour le programme du NE avec la haute direction.
- Élaborez une ébauche de votre vision, de vos objectifs et de votre proposition de valeur pour votre adoption du NE et votre programme du NE.
- Mettez à l'essai votre vision, vos objectifs et votre proposition de valeur auprès des intervenants et pendant les discussions avec d'autres administrations et avec l'ARC.
  - Même si nous avons souligné les conseils et les leçons apprises que nous avons entendus des administrations, des discussions avec celles-ci – surtout celles de taille ou de vision semblable – seront bénéfiques, puisqu'il peut y avoir des détails particuliers que d'autres administrations peuvent éclaircir.
  - Rencontrez des représentants de l'ARC pour discuter de votre vision et de vos objectifs et pour confirmer les délais, les contraintes, les processus et les exigences en ce qui concerne les ententes et les évaluations. À ce stade, aucune entente officielle n'est exigée pour traiter avec l'ARC – cela viendra au niveau 2 – Adoption.
- Révisez votre vision, vos objectifs et votre proposition de valeur en fonction de la rétroaction reçue.
- Élaborez une estimation de haut niveau pour tous les coûts prévus liés à la mise en œuvre et au fonctionnement du programme du NE.
- Déterminez les sources de financement, les mécanismes et les modèles.
- Évaluez les options de modèle de financement et choisissez l'option optimale.
- Élaborez votre stratégie et analyse de rentabilisation et votre proposition de valeur pour la mise en œuvre de votre programme du NE.



## IDÉES ET CONSEILS : MODÈLE DE FINANCEMENT ET COÛTS

Votre programme du NE sera exécuté à perpétuité et nécessitera d'être tenu à jour bien après la mise en œuvre initiale et l'intégration finale des organisations partenaires. Les coûts liés au programme du NE peuvent comprendre les suivants :

- Établissement d'une nouvelle organisation responsable du programme du NE, ou changements organisationnels conduisant à cette responsabilité.
- Participation continue aux comités de gouvernance et aux activités de l'ARC.
- Mise en œuvre initiale du service – dont les changements législatifs, les changements organisationnels, l'élaboration et la mise en œuvre de processus et la mise en œuvre de technologies.
- Intégration d'autres partenaires.
- Fonctionnement continu du service.
- Tenue à jour et amélioration continues du service et des offres reliées.
- Mise en œuvre de changements découlant des lancements de l'ARC. Estimez en conséquence.



IDÉES

## C.1.2. Activités liées à la législation et à la gouvernance

Au niveau 1 – Création de l'idée, les activités liées à la législation et à la gouvernance sont centrées sur les lois et règlements et sur les ententes, ainsi que sur la gouvernance des services et des données – tous des éléments qui se trouveront à un stade de développement précoce.

- Les lois et règlements comprennent un examen initial des lois (ou des chartes ou règlements) destiné à déterminer l'approche à suivre pour permettre l'adoption du NE et l'utilisation du NE en tant qu'identificateur par les programmes gouvernementaux.
- Les activités liées aux ententes se rapportent à la détermination de l'approche à suivre pour les ententes (c'est-à-dire les accords sur les niveaux de service, les protocoles d'entente, etc.) entre le propriétaire fonctionnel/responsable de service et les partenaires, en plus des ententes d'échange de données (si elles sont nécessaires pour appuyer votre modèle de répertoire commun de NE sélectionné).
- La gouvernance des services consistera à déterminer les structures de gouvernance nécessaires pour orienter les décisions et les processus en matière d'adoption du NE et de création du programme du NE.
- Les activités liées à la gouvernance des données dépendront du répertoire commun de NE sélectionné. Elles seront centrées sur la propriété des données.

### Activités

- Menez un examen législatif initial afin de déterminer l'approche à suivre pour permettre l'utilisation du NE.
- Déterminez l'approche qui permettra aux partenaires d'utiliser les services de votre programme du NE et de participer à l'échange de données.
- Déterminez vos structures de gouvernance.
- Créez un modèle fictif de gouvernance des données pour le programme du NE, en vous concentrant initialement sur la propriété et l'échange des données.

### C.1.3. Activités liées à l'organisation

Au niveau 1 – Création de l'idée, les activités liées à l'organisation comprennent l'élaboration d'un modèle organisationnel initial, y compris la détermination et la confirmation du propriétaire fonctionnel/responsable de service et des partenaires fondateurs. Le fonctionnement de votre programme du NE nécessitera des rôles et des responsabilités clairement définis pour l'adoption du NE, y compris la propriété des services, l'adoption initiale, les services d'intégration (au niveau opérationnel et de programme, ainsi que des technologies) et les opérations.

Dans les provinces, l'adoption du NE englobe typiquement un petit groupe de programmes en tant que partenaires fondateurs, et elle a la plus grande incidence sur la prestation des services aux entreprises et sur la conformité avec les programmes gouvernementaux. Les partenaires fondateurs typiques comprennent les suivants :

- le registre des entreprises ou des compagnies, en tant que source de référence pour la création d'entreprises et de compagnies et le cycle de vie de celles-ci par la suite;
- les programmes de finances (p. ex., impôt, approvisionnement), vu leur interaction avec la plupart des entreprises et des compagnies;
- l'organisation de sécurité des travailleurs, vu son interaction avec bon nombre d'entreprises et de compagnies.

#### Activités

- Élaborez une version initiale de votre modèle organisationnel, y compris la désignation du propriétaire fonctionnel/responsable de service.
- Déterminez les programmes de partenaires fondateurs à inclure pendant l'adoption initiale du NE au sein de votre administration.

## IDÉES ET CONSEILS : MODÈLE ORGANISATIONNEL

Veiller à ce que des ressources adéquates de soutien organisationnel soient disponibles pour aider les programmes gouvernementaux à adopter le NE. Les services offerts varient, mais ils peuvent comprendre les suivants : l'aide à l'examen des processus opérationnels, l'aide technique pour se connecter au répertoire commun de l'administration et la mise en correspondance des dossiers d'entreprises existants.



IDÉES

Les niveaux de soutien offerts par les administrations varient et sont fondés sur le modèle de NE mis en œuvre et l'approche qu'on y a adoptée pour la prestation de services. En voici des exemples.

- La Colombie-Britannique a dressé une liste de vérification en 7 étapes (*voir l'annexe D : Liste de vérification de haut niveau pour l'adoption*) qui précise les responsabilités de son équipe OneStop et des partenaires au cours du processus d'adoption.
- À l'heure actuelle, tous les programmes adoptant le NE en Nouvelle-Écosse font partie d'une seule plateforme technologique. Les partenaires adoptent le NE et cette plateforme pendant la mise en œuvre. Par conséquent, une équipe dédiée offre tous les services liés à l'adoption du NE pour le partenaire.
- ISDE offre un soutien et des conseils aux partenaires et a établi un cadre assorti d'outils et de modèles (note d'information, cas d'utilisation, etc.) que les partenaires utilisent dans le but d'orienter leur processus d'adoption.
- En Saskatchewan, le fonctionnement du registre des entreprises, du répertoire commun de NE et d'autres services a été externalisé aux termes d'une entente de services principale. Aux termes de l'entente, le ministère de la Justice promeut le NE et cherche à intégrer d'autres partenaires.

### C.1.4. Activités liées aux politiques et processus

Au cours du niveau 1 – Création de l'idée, vous devrez étudier les politiques et processus liés à l'inscription et aux mises à jour, au soutien des clients et à la gestion des données, puisque cela peut avoir une incidence sur la structure organisationnelle de votre programme du NE, la gouvernance des services, la gouvernance des données et, possiblement, la législation. Vous devrez poser les questions suivantes :

- Qui sera en mesure de déclencher l'inscription d'une compagnie ou d'une entreprise / dans votre répertoire commun de NE?
- Qui sera en mesure de déclencher des mises à jour des renseignements sur la compagnie ou l'entreprise dans votre répertoire commun de NE après l'inscription?
- Qui fournira un soutien aux clients (c'est-à-dire, les compagnies et les entreprises)?
- Qui est responsable de la gestion et du rétablissement des données lorsque des problèmes se présentent?

Dans ces questions, le « qui » représente à la fois vos partenaires (fondateurs ou autres) et les organisations appuyant votre programme du NE. Les réponses à ces questions entraîneront d'autres, comme « quels sont les politiques et les processus qui devront être en place? », qui seront étoffées au niveau 2 – Adoption avant d'activer votre programme du NE.

#### Activités

- Créez un modèle fictif des politiques et des processus requis pour appuyer l'inscription et les mises à jour, le soutien des clients et la gestion des données.
- Évaluer les incidences sur les organisations qui devraient fournir ces services, et mettez à jour votre analyse de rentabilisation et votre modèle de financement en conséquence.

#### IDÉES ET CONSEILS : RÉPERTOIRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Pendant l'adoption du NE à l'échelle de votre organisation, vous devrez cerner tous les services aux entreprises – que vous adoptiez une approche d'adoption obligatoire ou facultative. Avec un peu de chance, ce répertoire existera déjà. Sinon, vous devrez élaborer un processus pour constituer ce répertoire et recueillir les détails nécessaires à propos des services offerts.

Pendant la consultation, on a relevé deux mécanismes que les administrations ont utilisés pour recueillir ces renseignements :

- un sondage envoyé à tous les ministères et organismes, entre autres;
- la collaboration avec le Bureau du dirigeant principal de l'information (BDPI), ou une organisation semblable pour qui ces renseignements revêtent un intérêt particulier.



IDÉES

### C.1.5. Activités liées aux technologies et données

La conception du répertoire commun de NE est stimulée par votre vision, vos buts et vos objectifs pour le programme du NE. Pendant le niveau 1 – Création de l'idée, les activités liées aux technologies et données cherchent à garantir que le bon modèle du NE est sélectionné à l'appui de la vision pour votre programme du NE. Il s'agit là d'un point de décision critique qui aura des incidences à long terme sur le succès de l'adoption du NE au sein de votre administration.

En plus du modèle du NE, les éléments à prendre en considération comprennent la conception du répertoire commun du NE pour rendre possible l'échange de données et l'évaluation des résultats. Selon vos buts et vos objectifs, il peut être nécessaire, dans votre répertoire commun de NE, d'envisager l'authentification et l'autorisation afin d'accorder aux partenaires la capacité d'accéder aux renseignements et de les mettre à jour, en plus de concepts de la gestion des données maîtresses ainsi que de normes de l'industrie ou de l'administration.

#### Activités

- Examinez et comprenez la vision, les buts et les objectifs de l'initiative du NE.
- Élaborer une architecture technique et de données de haut niveau qui procure des capacités de soutien de vos buts et de vos objectifs.
- Déterminez le modèle de répertoire commun de NE approprié qui appuie les buts et les objectifs de votre administration.

### C.1.6. Autres activités

En plus des activités précisées cidessus, vous devrez peut-être envisager ce qui suit pendant le **niveau 1 – Création de l'idée** :

#### Évaluation des résultats

En vous appuyant sur les buts et les objectifs de l'initiative du NE, demandezvous comment les mesures du rendement seront saisies et déclarées, et définissez les capacités d'analyse qui seront disponibles après l'adoption. Les incidences de ces exigences peuvent modifier la conception de la solution en général, ainsi que les exigences connexes en matière de mise en œuvre et de fonctionnement (c'est-à-dire, coûts, compétences, capacité).

#### Organisation

Même si l'on est plus susceptible de le déterminer et de la définir pendant la phase de l'adoption, il faudrait se demander, pendant la création de l'idée, comment les organisations partenaires (c'est-à-dire les autres partenaires) sont désignées, en plus de songer aux services d'intégration offerts aux nouveaux partenaires. Cela peut nécessiter la mise sur pied d'une Unité de développement des activités dédiée dont le but est d'accroître la sensibilisation, dans les programmes gouvernementaux, aux avantages du NE, en plus de déterminer les processus d'intégration de haut niveau.

### C.1.7. Liste de vérification pour le niveau 1 – Création de l'idée



IDÉES

La liste de vérification suivante est fournie pour veiller à ce que vous ayez pris en considération tous les aspects du niveau 1 – Création de l'idée avant de passer au niveau 2 – Adoption.



#### Avez-vous eu des discussions préliminaires avec l'ARC ou ISDE, ainsi que d'autres administrations?

L'ARC (pour les provinces et les territoires), ISDE (pour les ministères et organismes fédéraux) et d'autres administrations sont déjà passés par là et peuvent fournir des pistes de réflexion et des leçons apprises utiles, ainsi qu'une orientation. D'autres ressources comprennent les suivantes : le groupe de gouvernance pancanadien des partenaires du NE de l'ARC, et le groupe de GCcollab sur l'adoption fédéraleprovinciale du numéro d'entreprise (<https://gccollab.ca/groups/profile/10720/federal-provincial-business-numberadoption-adoption-du-numero-dentreprise>).



#### Avez-vous défini la vision, les objectifs et la proposition de valeur pour votre adoption du NE?

Une vision, des objectifs et une proposition de valeur clairement exprimés et mis à l'essai facilitent les discussions et les appuis dans tous les ordres de gouvernements et établissent les attentes quant aux avantages et aux résultats à obtenir.



#### Qui est votre champion du NE?

L'adoption du NE peut faire partie d'un projet de réforme à grande échelle ou constituer un processus révolutionnaire. Quoi qu'il en soit, l'adoption dans une administration complète est une initiative pluriannuelle qui nécessitera une volonté politique et un champion dans la haute direction.



#### Avez-vous désigné vos partenaires fondateurs?

L'adoption du NE comprend typiquement le registre des entreprises ou compagnies d'une administration, les finances (p. ex., impôt, finances, approvisionnement) et l'organisation de sécurité des travailleurs. Elle peut englober d'autres fonctions.



#### Avez-vous sélectionné une approche de mise en œuvre (et un modèle du NE) qui s'harmonise avec les niveaux prévus d'échange de données, et l'évaluation des résultats?

Tel qu'il en a été question précédemment, il y a des décisions clés à prendre concernant le modèle du NE qui toucheront la façon dont les données de programme de l'administration peuvent être échangées et utilisées pour l'évaluation des résultats. Il s'agit possiblement de la plus grande décision à prendre pendant le niveau 1 — Création de l'idée.



#### Votre modèle de financement appuie-t-il la mise en œuvre et le fonctionnement à long terme du programme du NE?

Le financement de votre programme du NE ne prend pas fin lorsque l'adoption initiale est terminée – ou même une fois que tous les programmes et services utilisent le NE. Votre programme du NE nécessite un financement à long terme non seulement pour « garder les lumières activées » et exécuter une tenue à jour régulière, mais aussi pour améliorer le service en harmonie avec d'autres initiatives de services aux entreprises.

## C.2. Niveau 2 – Adoption

Le **niveau 2 – Adoption**, la mise en œuvre initiale de votre programme du NE, comprend la mise en œuvre de nombreuses composantes. On pourrait croire qu'il s'agit d'un projet de la TI – loin de là. Le niveau 2 – Adoption fait participer divers intervenants et activités à l'échelle de la législation et de la gouvernance, de l'organisation et des politiques et procédures, en plus de changements technologiques visant à connecter vos services d'intégration du NE à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à connecter les programmes de votre administration à vos services d'intégration du NE.

La figure 13 (cidessous) illustre l'état cible recommandé du modèle de programme à la fin du niveau 2 – Adoption. Les activités clés comprennent les suivantes :

- Définir et édicter des **lois et des règlements** (ou des règlements municipaux) visant à permettre à vos programmes et services de recueillir et d'utiliser le NE en tant qu'identificateur pour les entreprises.
- Signer des **ententes** avec l'ARC concernant l'utilisation du NE. Ces ententes peuvent comprendre la lettre d'intention et le protocole d'entente, le modèle de demande d'accès des participants, les conditions d'utilisation (à l'échelle fédérale) ainsi que la réponse aux questionnaires concernant vos utilisations prévues et la sécurité de vos pratiques et de votre environnement.
- Le **propriétaire fonctionnel/responsable de service** du NE collaborera avec les **partenaires fondateurs** afin de permettre leur adoption. Cela comprendra les étapes suivantes :
  - Mettre en œuvre des changements aux processus opérationnels liés à la collecte et à l'utilisation de NE, se demander ce qu'il adviendra des changements aux renseignements d'une compagnie ou entreprise.
  - Exécuter les activités de concordance des données entre les données existantes d'un partenaire et les renseignements d'inscription au NE à l'ARC. Tel qu'il a été mentionné précédemment, les organisations ayant déjà adopté le NE ont offert des niveaux de soutien variés pour cette activité.
  - Intégrer les systèmes de partenaires à votre répertoire commun de NE. Tel qu'il a été noté à l'annexe B, l'option du NE9 avec SVW seulement ne nécessite pas de répertoire commun de NE. Toutefois, ce modèle a été mis en œuvre dans des administrations (l'Ontario) disposant déjà d'un répertoire commun de NE ou à l'échelle fédérale, dans un modèle véritablement dépourvu de répertoire commun.
- Vous définirez les **politiques et procédures** qui appuieront votre programme du NE une fois que celui-ci sera opérationnel.
- Votre Unité de développement des activités (UDA) prendra forme, en offrant possiblement un **soutien aux clients** et **aux partenaires**. Votre UDA devrait cerner d'autres partenaires et programmes et collaborer avec eux afin de déterminer des délais d'adoption.
- En dernier lieu, les activités de la TI liées aux **technologies et aux données** destinées à mettre en œuvre votre répertoire commun de NE et à assurer l'intégration à l'ARC, en plus de permettre l'échange de données au moyen du modèle du répertoire commun+.

Les détails qui suivent donnent des pistes de réflexion sur les activités recommandées pour chacune des composantes à ce niveau en vue d'atteindre l'état civil du **niveau 2 – Adoption**. Veuillez prendre note des éléments désignés comme À l'étude – il devrait y avoir, pendant le niveau 2, des activités visant à comprendre la voie à suivre jusqu'à l'expansion.



## Niveau 2 – Adoption : état cible du modèle de programme

STRATÉGIE	LÉGISLATION ET GOUVERNANCE	ORGANISATION	POLITIQUE ET PROCESSUS	TECHNOLOGIES ET DONNÉES
Vision et stratégie	Lois et règlements (charte municipale)	Champion du NE	Inscription et mises à jour	Architecture de données et intégration à l'ARC
Modèle de financement	Modèle de gouvernance (service & data governance)	Propriétaire fonctionnel/ responsable de service	Gestion des données (dont le rétablissement)	Échange de données
Évaluation des résultats (IRC, objectifs, pistes de réflexion)	Ententes (lettre d'intérêt, PE, ANS, échange de données)	Unité de développement des activités	Soutien des clients (p. ex., soutien aux entreprises)	Amélioration des services numériques
		Partenaires fondateurs	Soutien des partenaires	Intégration et normes
		Autres partenaires	Promotion	
			Intégration	

### Légende

<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: black; margin-right: 5px;"></span> À l'étude	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: gray; margin-right: 5px;"></span> En cours/mise en œuvre initiale	<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 1px solid gray; margin-right: 5px;"></span> Défini/opérationnel
---	--	--

### C.2.1. Activités relatives à la stratégie

Pendant l'**adoption**, les efforts relatifs à la **stratégie** cherchent principalement à faire en sorte que la mise en œuvre de tous les aspects (c'est-à-dire, législation et gouvernance, organisation, politiques et procédures et technologies et données) de votre programme du NE sont en harmonie avec votre vision à long terme, dont l'avancement vers le **niveau 3 – Expansion**.

#### Activités

- Surveillez les activités relatives à l'adoption en fonction de leur harmonisation avec la vision et la stratégie, ainsi que le prochain niveau du modèle de maturité du NE.
- Au besoin, réviser le plan de mise en œuvre de l'adoption et/ou la vision et la stratégie afin d'aborder les changements qui surviennent pendant la mise en œuvre.
- Surveillez l'état de préparation organisationnel et opérationnel pour l'activation du programme du NE.

## C.2.2. Activités relatives à la législation et à la gouvernance

Au niveau 2 – Adoption, les activités relatives à la législation et à la gouvernance sont centrées sur l'adoption de lois, de règlements, de chartes ou d'ententes qui appuient l'utilisation du NE au sein de votre administration. De plus, vos premières itérations des structures de gouvernance des services et des données prendront forme à l'appui des efforts d'adoption et de la prise de décision concernant les technologies, l'accès, les données et l'échange de données.

### Activités

- Pour les provinces et les territoires, si vous adoptez les modèles du NE9 ou du NE15, l'ARC a des exigences précises que votre administration doit respecter pour qu'elle puisse adopter le NE.
  - Il se peut que vous ayez à signer une lettre d'intention avec l'ARC. La lettre d'intention est un instrument que l'ARC utilise pour indiquer son intention d'affecter des ressources à l'élaboration et au soutien de l'adoption du NE par un nouveau programme gouvernemental. Elle présente une description sommaire des rôles et des responsabilités, ainsi que la date cible du lancement du système. Elle doit être signée par les deux parties avant que l'ARC puisse travailler à l'élaboration de ses activités et systèmes.
  - Vous devrez aussi remplir deux questionnaires avant que l'ARC puisse s'engager davantage :
    - Un **questionnaire d'admissibilité du programme** qui vérifie si votre programme peut devenir un partenaire du NE. Le NE est un identificateur destiné aux programmes pour entreprises seulement.
    - Un **questionnaire de sécurité** que l'ARC utilise pour confirmer que votre administration respecte les normes de sécurité de l'ARC en matière de protection des données confidentielles des contribuables. Les partenaires doivent avoir des mesures de sécurité identiques ou équivalentes en place, que la Direction de la sécurité de l'ARC doit accepter avant que des renseignements puissent être échangés.
  - Vous devrez adopter un **protocole d'entente** (PE) entre votre administration et l'ARC. Le PE établit le cadre administratif régissant la relation entre l'ARC et l'administration (ministère provincial ou fédéral, municipalité ou autre palier d'administration) en ce qui concerne l'adoption et l'utilisation du numéro d'entreprise par un partenaire. Le PE doit être signé par le représentant délégué approprié de l'administration et le commissaire de l'ARC avant qu'un échange de renseignements sur les contribuables puisse commencer.
- Pour les ministères fédéraux, les ententes comprennent les conditions d'utilisation.

## C.2.2. Activités relatives à la législation et à la gouvernance

Au niveau 2 – Adoption, les activités relatives à la législation et à la gouvernance visent l'adoption de lois, de règlements, de chartes ou d'ententes qui appuient l'utilisation du NE au sein de votre administration. De plus, vos premières itérations des structures de gouvernance des services et des données prendront forme afin d'appuyer les efforts d'adoption et de prendre des décisions concernant les technologies, l'accès, les données et l'échange de données.

### Activités

- De plus, vous pouvez avoir à adopter des lois (ou des changements aux chartes ou aux règlements, pour les municipalités) qui permettent à votre administration d'utiliser le NE. Cela est typiquement requis pour les provinces, les territoires et les municipalités, mais non pour les ministères fédéraux. Les activités comprendront les suivantes :
  - Une analyse détaillée de la loi existante (ou de la charte existante ou du règlement existant) cherchant à garantir que la loi habilitante (ou les révisions à la charte ou au règlement) confère le pouvoir et les mesures appropriées liées à l'utilisation du NE.
  - Rédigez, examinez et édictez des lois (ou des révisions de chartes ou de règlements) et des règlements rattachés qui permettent de recueillir et d'utiliser le NE en tant qu'identificateur d'entreprise unique au sein de votre administration, en plus d'appuyer les buts et les objectifs de votre programme du NE. *Veillez voir l'annexe A.6.1 pour un index des lois provinciales en vigueur.* Un examen des lois donnera des pistes de réflexion sur la façon dont d'autres administrations ont structuré leurs lois et leurs règlements, ainsi que les modifications qu'elles ont apportées depuis leur adoption initiale du NE.
- Il vous est recommandé de créer deux comités de gouvernance pour votre programme du NE. Ces comités devraient avoir des buts et des objectifs clairement définis, ainsi que des responsabilités et des rôles clairement définis pour leurs membres.
  - Afin de veiller à ce que votre programme du NE s'harmonise avec votre vision, votre stratégie et vos résultats énoncés, votre comité de **gouvernance des services** sera responsable de régler les questions et les défis opérationnels et d'établir des priorités stratégiques liées aux améliorations futures du service.
  - Votre comité sur la **gouvernance des données** veille à ce que l'intégrité du répertoire commun de NE soit maintenue. La gouvernance des données jouera un rôle actif au moment d'établir les politiques et les procédures relatives à la gestion des données, dont les mesures qui contrôlent les accès, la protection de la vie privée et le rétablissement.
- Établissez un horaire pour les réunions des comités de gouvernance et tenez des réunions.
- En dernier lieu, des accords sur les niveaux de service (ou des accords semblables) devront être élaborés et signés avec les partenaires pour veiller à ce que votre programme du NE respecte les conditions de service acceptées.

## IDÉES ET CONSEILS : LES STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE L'ARC



IDÉES

[Traduction] « Une structure de gouvernance conjointe a été mise en œuvre afin de mettre en contexte l'établissement de l'orientation stratégique, de la prise de décision et de la reddition de comptes entre administrations pour les objectifs acceptés par les multiples partenaires au cours de l'utilisation du NE et de divers modèles d'inscription conjointe ou intégrée. La structure de gouvernance des partenariats du NE est composée de représentants de chacun des partenaires actuels du NE, qui :

- agiront à titre d'« ambassadeurs » pour le partenariat du NE;
- promouvront et échangeront des renseignements concernant des particuliers et des organisations qui peuvent avoir une influence positive sur l'inscription des entreprises par Internet et sur l'utilisation du NE;
- fourniront des conseils et une expertise aux partenaires du NE;
- établiront l'orientation stratégique entre administrations pour les utilisations conjointes et intégrées du NE;
- seront responsables de la prise de décision et de la reddition de comptes pour les objectifs acceptés.

La structure de gouvernance du NE est composée de deux comités :

- les membres du comité de gouvernance du partenariat du NE se réunissent deux fois par année (en mai et en novembre) pour discuter de la stratégie du NE : afin d'établir la vision future d'ensemble du NE; de se tenir au courant des modes de prestation de services et des technologies actuelles et tendance; de collaborer dans les dossiers juridiques et les dossiers liés aux politiques, à la commercialisation, aux modifications d'ententes, aux communications et à l'élaboration d'initiatives futures; et de discuter des questions litigieuses et de régler celles-ci.
- Le comité opérationnel sur le NE est responsable du soutien continu des processus actuels.

Son rôle comprend : la participation aux réunions annuelles, aux fonctions et aux téléconférences, au besoin; l'échange de connaissances, de conseils et d'expertise à propos du processus de gestion du changement; le processus d'intégrité des données, les normes de service et la maintenance et l'amélioration des systèmes; et l'établissement d'un modèle de cycle de développement commun dans le cadre du processus de gestion du changement général des partenaires.

Source : *Guide pratique de l'ARC sur le fait de devenir un partenaire du NE*

### C.2.3. Activités relatives à l'organisation

Au niveau 2 – Adoption, les organisations ou les structures organisationnelles nécessaires pour appuyer votre adoption du NE et son utilisation élargie, et les opérations à long terme de votre programme du NE, seront mises en œuvre.

#### Activités

- Concevoir et mettre en œuvre des structures organisationnelles assorties de mandats, de rôles et de responsabilités clairement définis pour le propriétaire fonctionnel/responsable de service et l'Unité de développement des activités.
  - Votre propriétaire fonctionnel/responsable de service sera responsable des opérations (dont le soutien) et de la tenue à jour de votre programme du NE, et il sera votre bureau de première responsabilité pour l'ARC.
  - Votre Unité de développement des activités sera responsable de la promotion du service et de l'intégration de nouveaux partenaires.
- Pour les provinces et les territoires, commencer à participer aux comités de gouvernance de l'ARC.
- Élaborer un cadre pour évaluer la priorité de l'adoption du NE pour d'autres partenaires. Si l'adoption du NE n'est pas obligatoire, il peut y avoir pour votre administration ou pour les partenaires eux-mêmes des avantages à adopter le NE plus tôt que d'autres. L'établissement des priorités peut être influencé par :
  - l'objectif de l'administration de cibler des secteurs de l'industrie en raison d'objectifs de croissance ou de problèmes de conformité;
  - le nombre d'interactions avec les compagnies et les entreprises (c'est-à-dire, les volumes de transactions);
  - les possibilités de se servir d'une restructuration de programme par un partenaire, ou d'un renouvellement technologique majeur de la solution opérationnel d'un partenaire, pour faire adopter le NE.

Si vous adoptez un modèle hybride, vous devriez aussi envisager, dans le cadre d'établissement des priorités, de tirer parti de l'option du NE9 avec SVW seulement pour certains partenaires en prévoyant leur transition future vers l'adoption complète du NE15.

#### Le saviez-vous?

Le Bureau de première responsabilité (BPR) est considéré comme le pivot administratif de chaque partenaire. Chaque BPR :

- signe avec l'ARC un protocole d'entente dans lequel sont définies les modalités du partenariat;
- met en place un BPR ayant pour fonction d'encadrer l'utilisation du NE dans la province et de servir de point de service pour l'ARC et ses programmes participants qui ont trait au NE;
- crée une base de données provinciale, ou répertoire commun, ainsi qu'un système de messagerie permettant de maintenir un lien entre le système du NE de l'ARC et les systèmes des programmes participants;
- met en place les dispositions législatives nécessaires à l'adoption du NE;
- participe aux réunions des comités nationaux responsables de la gouvernance et des opérations relatives au NE.



INFO

## C.2.4. Activités relatives aux politiques et processus

Pendant le **niveau 1 – Création de l'idée**, vous avez élaboré un modèle fictif des politiques et processus dont vous avez besoin pour exploiter votre programme du NE. Au **niveau 2 – Adoption**, vous devrez définir ces politiques et processus ainsi qu'identifier les parties responsables.

### Activités

Définissez et mettez en œuvre des politiques et processus liés aux aspects suivants :

- **Inscription et mise à jour** des compagnies et des entreprises et de leurs renseignements, dont la tenue à jour des comptes de programme dans le modèle du NE15. Les principaux éléments à prendre en considération comprennent la détermination des partenaires qui peuvent mettre à jour les renseignements de l'ARC et/ou les renseignements supplémentaires disponibles dans le modèle du répertoire commun+, en plus des processus de gestion des cas où une compagnie ou une entreprise ne semble pas être inscrite à l'ARC.
- Fournir un **soutien à la clientèle** aux entreprises en ce qui concerne leur utilisation du NE et vos services, dont la façon d'obtenir un NE et les programmes et services qui prennent en charge le NE, entre autres.
- Fournir un **soutien aux partenaires** pendant et après leur adoption. Cela peut comprendre les processus et les outils à l'appui de la restructuration des processus opérationnels, les services de concordance des données et le soutien technique pour l'intégration.
- Politiques et processus de **gestion des données** visant à maintenir l'intégrité des renseignements de votre répertoire commun de NE, dont le traitement des mises à jour de l'ARC et le rétablissement des données (c'est-à-dire, les corrections).
- Créer des politiques, des processus et des outils à l'appui de l'**intégration** d'autres partenaires en fonction de votre expérience avec les partenaires fondateurs et des besoins de ces derniers. Les outils peuvent comprendre une liste de vérification d'activités à réaliser par les partenaires et votre équipe (*voir l'annexe D pour un exemple de liste de vérification*).
- En plus des politiques liées à la **promotion** de votre programme du NE et à l'utilisation du NE, vous devrez élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication et des documents de communication, en plus de mener des séances de mobilisation des intervenants avec des intervenants internes (c'est-à-dire, des partenaires éventuels) et externes (c'est-à-dire, le milieu des affaires).

## C.2.5. Activités relatives aux technologies et données

Le **niveau 2 – Adoption** est la construction de l'infrastructure technologique, des bases de données et des services d'intégration qui appuieront votre programme du NE et qui permettront aux partenaires d'échanger des renseignements avec l'ARC et entre partenaires (selon le cas).

### Activités

- Les activités du répertoire commun du NE comprennent les suivantes :
  - La mise au point de votre modèle du NE, et la conception et mise en œuvre du répertoire commun de NE et l'intégration aux services de l'ARC. Votre répertoire commun de NE devra mettre en œuvre des règles administratives et des mesures qui contrôlent les accès afin de maintenir l'intégrité des données – surtout dans un modèle de répertoire commun+.
  - Définir et documenter le modèle de données de votre répertoire commun.
  - Définir et documenter les normes d'intégration (technologies, authentification et autorisation, etc.) afin de faciliter l'intégration des partenaires.
  - Pour les organisations adoptant le NE15, vous devrez aussi vous entendre sur les identificateurs de programme uniques que vos partenaires fondateurs utiliseront.
- Les partenaires fondateurs devront réaliser leurs activités de restructuration des processus opérationnels et mettre en œuvre des changements technologiques de soutien, ainsi qu'assurer l'intégration à votre répertoire commun de NE.
- (Facultatif) Fournir une fonction automatisée pour prendre en charge les activités de concordance des données.
- Toutes les parties (l'ARC, le propriétaire fonctionnel/responsable de service, les partenaires fondateurs et le personnel de la TI) devront participer à la mise à l'essai de vos services d'intégration du NE :
  - Essais de systèmes et d'intégration. Effectués par les ressources de la TI pour veiller à ce que les systèmes communiquent au moyen des protocoles de communication dont on a convenu et échangent l'information en fonction des spécifications de l'interface.
  - Essais d'acceptation par l'utilisation. Effectués par le propriétaire fonctionnel/responsable de service et les partenaires fondateurs pour veiller à ce que le répertoire commun de NE et le service fonctionnent conformément aux spécifications. Cela comprend les essais des services de création/inscription et de mise à jour et des mesures qui contrôlent l'accès.
  - Essais de préparation opérationnelle. Avant le lancement (comme l'exige l'ARC), les administrations doivent effectuer des essais de préparation opérationnelle dans l'environnement d'essai des utilisateurs du NE à l'ARC afin de veiller à ce que les systèmes des partenaires interagissent correctement avec l'ARC.

### C.2.6. Autres activités

D'autres activités au **niveau 2 – Adoption** vous préparent pour le **niveau 3 – Expansion**. L'une des plus importantes est la détermination, la hiérarchisation et, possiblement, l'ordonnement d'autres partenaires pour adopter le NE. Votre Unité de développement des activités devrait collaborer avec des partenaires éventuels afin de comprendre leurs programmes et tout changement opérationnel ou technologique prévu, ainsi qu'exposer les avantages du NE. Tirez parti de votre cadre d'établissement des priorités pour déterminer le moment possible de leur adoption.

Avec l'adoption du NE par vos partenaires fondateurs, il peut exister des occasions d'introduire des **améliorations des services numériques** qui abattent les cloisons et rendent possibles des services aux entreprises intégrés, en plus de repousser les capacités d'échange de données. Cela peut ne pas faire partie de votre mandat, mais vous participerez probablement à des discussions sur la façon dont l'adoption du NE peut faire avancer les services numériques au sein de votre administration.



### C.2.7. Liste de vérification pour le niveau 2 – Adoption



IDÉES

La liste de vérification suivante est présentée pour que vous soyez certain d'avoir tenu compte de tous les aspects du niveau 2 – Adoption avant de passer au niveau 3 – Expansion.



#### Avezvous un cadre de gouvernance initial qui prendra en charge l'intégration d'autres partenaires?

Au niveau 2 – Expansion, des aspects de votre mise en œuvre actuelle seront mis à l'essai. Vos structures de gouvernance doivent être en place et prêtes à prendre en charge les changements possibles de vos services d'intégration à la suite de l'intégration de nouveaux partenaires.



#### Vos ententes existantes appuierontelles d'autres partenaires?

Au niveau 2 – Adoption, vous mettez en place des ententes (protocoles d'entente, conditions d'utilisation et accords sur les niveaux de service) entre vous-même, l'ARC et les partenaires fondateurs. Ces ententes doivent-elles être mises à jour pour prendre en charge l'intégration de nouveaux partenaires?



#### Avezvous une unité de développement des activités (UDA) et des politiques et processus qui appuieront l'intégration d'autres partenaires?

Pendant l'adoption, vous devriez trouver d'autres partenaires et établir une UDA et les politiques et processus nécessaires en fonction de votre expérience avec les partenaires fondateurs (et, possiblement, d'autres administrations). Votre UDA doit être prête à collaborer avec d'éventuels partenaires afin qu'ils puissent adopter le NE.



#### Votre modèle de financement doitil être révisé?

Ajustez votre modèle de financement, au besoin, en fonction de ce que vous avez appris au niveau 2 – Adoption.

## C.3. Niveau 3 – Expansion

Maintenant que vous avez terminé votre adoption initiale du NE avec vos partenaires fondateurs, il est temps d'étendre l'adoption à d'autres partenaires et à leurs programmes et services pour les entreprises. Ces activités s'appuient sur les activités de promotion et d'établissement des priorités dirigées par votre Unité de développement des activités et en sont le prolongement. L'expansion de l'adoption du NE est le centre d'intérêt à ce niveau – votre programme du NE devrait être à un état opérationnel stable, mais il y aura des améliorations à apporter à certains aspects de la gouvernance, de l'organisation, des politiques et processus et des technologies à mesure que d'autres partenaires adopteront le NE.

Les activités au **niveau 3 – Expansion** comprennent les suivantes :

- Au niveau 1 – Création de l'idée, vous avez défini les buts de votre service d'adoption du NE, et, possiblement, les **résultats** cernés (p. ex., les IRC et les mesures du rendement) en harmonisation avec ces buts. Il se peut que vous preniez déjà ces mesures, mais le moment est venu de mettre en œuvre des rapports et des analyses afin de veiller à ce que vos buts soient atteints.
- Votre **unité de développement des activités** devrait être en pleine action afin de trouver d'**autres partenaires** et de promouvoir les avantages du NE. Afin d'appuyer ces efforts, l'UDA devrait disposer d'un ensemble de processus et d'outils clairement définis (p. ex., des améliorations des processus opérationnels, des étapes d'intégration, la concordance des données) dont les partenaires pourront tirer parti afin de faciliter leur adoption du NE. On s'attend à ce que ces processus et outils soient peaufinés pendant ce niveau à mesure que les partenaires s'adapteront.
- Les **cadres de gouvernance** devraient être clairement définis et prêts à prendre en charge des changements et/ou des améliorations découlant de l'intégration de partenaires. À mesure que les partenaires sont intégrés, il faudrait se demander en quoi changeraient les membres du comité ainsi que les rôles et les responsabilités.
- Les **politiques et processus** pour l'intégration de nouveaux partenaires et le soutien seront mis à l'essai à ce niveau et seront peaufinés au fur et à mesure que des nuances de l'adoption par les partenaires seront décelées. Certains partenaires auront besoin plus d'aide que d'autres – il sera essentiel de trouver l'équilibre et de fournir des processus et des outils faciles à utiliser.

Les détails qui suivent donnent une idée des activités recommandées pour chacune des composantes à ce niveau afin d'atteindre l'état cible du niveau 3 – Expansion. Veuillez noter qu'aucune composante n'est désignée comme étant à l'étude – à ce stade de votre parcours d'adoption du NE, toutes les composantes devraient être définies et/ou opérationnelles, être en cours ou avoir conduit à une mise en œuvre initiale.

## Niveau 3 – Expansion de l'adoption : état cible du modèle de programme

STRATÉGIE	LÉGISLATION ET GOUVERNANCE	ORGANISATION	POLITIQUE ET PROCESSUS	TECHNOLOGIES ET DONNÉES
Vision et stratégie	Lois et règlements (charte municipale)	Champion du NE	Inscription et mises à jour	Architecture de données et intégration à l'ARC
Modèle de financement	Modèle de gouvernance (service & data governance)	Propriétaire fonctionnel/ responsable de service	Gestion des données (dont le rétablissement)	Échange de données
Évaluation des résultats (IRC, objectifs, pistes de réflexion)	Ententes (lettre d'intérêt, PE, ANS, échange de données)	Unité de développement des activités	Soutien des clients (p. ex., soutien aux entreprises)	Amélioration des services numériques
		Partenaires fondateurs	Soutien des partenaires	Intégration et normes
		Autres partenaires	Promotion	
			Intégration	

### Légende

■ À l'étude

■ En cours/mise en œuvre initiale

□ Défini/opérationnel

### C.3.1. Activités relatives à la stratégie

Pendant le niveau 3 – Expansion, vous devrez continuer de surveiller les activités d'adoption en fonction de leur harmonisation avec votre vision et stratégie et apporter des ajustements, au besoin. Pour faciliter la surveillance, vous mettez en œuvre des processus de rapports et d'analyses destinés à obtenir des pistes de réflexion sur l'adoption et l'utilisation du NE dans l'ensemble de votre administration. Les mesures et pistes de réflexion possibles comprennent les suivantes :

- Taux d'adoption. Les partenaires sont-ils intégrés en harmonie avec votre vision et stratégie?
- Coûts. Les coûts d'intégration, de promotion, de soutien, de fonctionnement et de tenue à jour du service sont-ils en harmonie avec vos estimations ou budgets?
- Difficultés et défis. En quoi consistent les difficultés et défis que vos partenaires vivent couramment? Comment peut-on les aborder?
- Utilisation. Y a-t-il des modèles ou des pistes de réflexion que vous pouvez tirer des demandes relatives au NE des partenaires?

#### Activités

- Définissez ou peaufinez les résultats (p. ex., IRC, mesures du rendement) en harmonie avec vos objectifs.
- Mettez en œuvre des rapports visant à établir des mesures en fonction de vos résultats définis.
- Tirez parti de vos services d'intégration du NE pour obtenir des pistes de réflexion sur votre programme du NE et son utilisation.

### C.3.2. Activités relatives à la législation et à la gouvernance

Au niveau 3 – Expansion, les activités relatives à la législation et à la gouvernance consistent à appuyer l'intégration de nouveaux partenaires. Pendant le niveau 2 – Adoption, vous avez édicté des lois et des règlements (ou modifié votre charte ou vos règlements) afin de permettre la collecte et l'utilisation du NE en tant que votre identificateur d'entreprise unique. Selon l'approche (*voir l'annexe A.6.1 pour les détails concernant la loi habilitante existante*) adoptée, vous pouvez avoir à modifier des règlements ou votre charte ou règlement afin de permettre l'utilisation par de nouveaux partenaires et programmes.

De plus, le comité de gouvernance grandira et/ou changera à mesure que d'autres partenaires adopteront le NE. Les comités de gouvernance chercheront à régler les difficultés observées pendant l'intégration et les opérations, mais ils devront aussi tenir compte de la tenue à jour à long terme et des améliorations stratégiques.

#### Activités

- Au besoin, modifiez des lois, des règlements ou des chartes afin de prendre en charge d'autres partenaires ou encore des objectifs et des buts révisés pour le programme du NE.
- Peaufinez les ententes afin d'appuyer l'intégration de partenaires.
- Tenez des réunions du comité de gouvernance.

### C.3.3. Activités relatives à l'organisation

La promotion et l'intégration sont les thèmes pour le niveau 3 – Expansion. Votre Unité de développement des activités sera affairée à promouvoir l'adoption du NE et à travailler avec les partenaires afin d'établir la priorité de leur adoption. Mais nous ne pouvons pas oublier que votre programme du NE est opérationnel. Votre propriétaire fonctionnel/responsable de service fournira un soutien aux programmes et services existants et assurera le bon fonctionnement de votre programme.

#### Activités

- Promotion continue de votre programme du NE et adoption du NE dans l'ensemble de votre administration.
- (Au besoin) Mises à jour de votre stratégie et plan de communication et de vos documents de communication à l'appui de la promotion du NE.
- Détermination continue de nouveaux partenaires et établissement des priorités d'adoption.
- Offrir un soutien aux partenaires et aux programmes existants.
- Fonctionnement continu du programme du NE.
- Participation continue aux comités de gouvernance de l'ARC.

### C.3.4. Activités relatives aux politiques et processus

La promotion et l'intégration sont des thèmes qui sont repris pour la composante des politiques et processus. Pendant que votre Unité de développement des activités sera affairée à promouvoir l'adoption du NE et à travailler avec les partenaires afin d'établir leurs priorités en matière d'adoption, vous peaufinerez aussi les processus et les outils pour ces activités. Idéalement, l'adoption devrait être un processus uniforme dans l'ensemble des partenaires. Toutefois, il y aura des nuances pour chaque partenaire et/ou programme. Constituez votre trousse à outils de processus et d'outils pour pouvoir faciliter les efforts d'adoption.

Avec un programme du NE opérationnel, votre propriétaire fonctionnel/responsable de service aura besoin de politiques, de processus et d'outils à l'appui des partenaires et des clients. Les processus préciseront la façon dont les partenaires et les clients recevront un soutien. Des outils (comme le suivi des demandes de soutien, les foires aux questions, les scénarios de soutien, les guides, etc.) devraient être mis en œuvre afin de rationaliser les processus de soutien.

## Activités

- (Au besoin) Mises à jour des politiques, des processus et des outils à l'appui des opérations et des activités d'intégration
- Offrir une formation sur les politiques, les processus et les outils révisés.

### IDÉES ET CONSEILS : GROUPE DE DISCUSSION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le gouvernement fédéral a créé un groupe de discussion à l'intention des organisations adoptant le NE qui a conduit au partage de code d'API (interface de protocole d'application) visant à appuyer la connexion au service de validation Web du NE, de notes d'information visant à recommander la signature des conditions d'utilisation, à des cas d'utilisation, etc. La collectivité reçoit par ailleurs des mises à jour sur l'état d'avancement de l'adoption, et elle se réunit périodiquement pour discuter des sujets brûlants. Elle organise aussi des réunions trimestrielles au moyen de WebEx sur les questions et les solutions relatives à l'adoption, les cas de réussite, etc. En date de juillet 2018, le groupe de discussion compte plus de 40 membres.

Le groupe est hébergé sur le site GCcollab du gouvernement du Canada : <https://gccollab.ca/groups/profile/10720>



IDÉES

### C.3.5. Activités relatives aux technologies et données

Les activités relatives aux technologies et données au niveau 3 – Stabilisation comprennent les opérations, le soutien et la tenue à jour continus ainsi que le soutien de l'intégration. Les nouveaux partenaires auront probablement besoin d'une orientation et d'un soutien pour se connecter à vos services d'intégration du NE.

#### Activités

- Si vous adoptez le modèle du NE15 avec des identificateurs propres aux programmes, vous devrez coordonner les identificateurs de programme avec l'ARC et votre propriétaire fonctionnel/responsable de service, en plus d'harmoniser votre calendrier de mise en œuvre avec le cycle de lancement semestriel de l'ARC
- Aider les nouveaux partenaires avec l'intégration.
- Configurer des mesures qui contrôlent l'accès et les règles administratives pour les nouveaux partenaires.
- La mise à l'essai, surtout dans le cas des adopteurs du NE15, suivra une approche semblable à celle cernée au niveau 2 – Adoption : Essais de systèmes et d'intégration, essais d'acceptation par l'utilisateur et essais de préparation opérationnelle.
- Poursuivre des discussions sur la façon dont l'adoption du NE peut faire avancer les services numériques au sein de votre administration.

### C.3.6. Autres activités

Envisagez de mettre sur pied une collectivité d'adopteurs qui peuvent partager leurs expériences, des documents et des leçons apprises, et s'entraider au cours du processus d'adoption. Cette collectivité peut prendre de nombreuses formes – formelles ou informelles, en personne ou numérique, ou les deux – et elle peut conduire à des pistes de réflexion utiles et à la création d'autres outils et artefacts.

#### Comment la Banque d'emplois tire parti du numéro d'entreprise

La Banque d'emplois utilise le numéro d'entreprise (NE) depuis plus de 15 ans en tant qu'identificateur unique pour les entreprises. Au début, la Banque d'emplois recueillait le BE dans le but d'améliorer le service aux employeurs clients en attribuant un identificateur de dossier unique à ces derniers. La Banque d'emplois pouvait ainsi aider les employeurs et leurs représentants désignés à accéder à leurs comptes, avoir conscience des activités précédentes et réduire les cas où les employés passaient inutilement de 20 à 30 minutes à configurer un compte alors qu'il en existait déjà un.

En 2006, la Banque d'emplois a commencé à demander le numéro de paye du NE à 15 chiffres aux employeurs pour que ces derniers puissent démontrer qu'ils pouvaient payer les employés, et, en 2012, la Banque d'emplois a commencé à demander une preuve de préparation à la paye aux employés sous forme de document « PD7A ».

En novembre 2016, la Banque d'emplois a mis en œuvre l'outil de validation Web du NE, qui transmet des renseignements du registre des entreprises de l'Agence. L'accès à ces nouveaux renseignements (en plus du NE15) a permis à la Banque d'emplois d'améliorer son service à la clientèle en réduisant le temps qu'il faut pour valider un nouveau dossier d'employeur et pour réduire au minimum les demandes de documents comme le PD7A et les facteurs de services publics.

Aujourd'hui, le NE identificateur unique aide la Banque d'emplois à offrir aux employeurs canadiens un service public qui est efficient et efficace, en plus de permettre à la Banque d'emplois d'explorer ses propres données de manière à comprendre les tendances et à répondre aux demandes de service des clients. De plus, le NE, conjointement avec des éléments de données complémentaires, contribue à faire en sorte que la Banque d'emplois serve de vrais employeurs avec de vrais emplois. C'est une des raisons principales pour lesquelles la Banque d'emplois peut affirmer que ses emplois sont « vérifiés ».

Les responsables de la Banque d'emplois se réjouissent à la perspective que de plus en plus de programmes et de services gouvernementaux utilisent le NE, de sorte que le NE gagne en tant qu'identificateur unique robuste.



INSIGHTS

### C.3.7. Liste de vérification pour le niveau 3 – Expansion

La liste de vérification suivante est présentée afin de garantir que vous avez tenu compte de tous les aspects du niveau 3 – Expansion avant de passer au niveau 4 – Stabilisation.



IDÉES



#### Votre propriétaire fonctionnel/responsable de service possède-t-il les outils nécessaires pour appuyer, exploiter, tenir à jour et améliorer votre programme du NE?

Le niveau 4 – Stabilisation représente les opérations, la tenue à jour et l'amélioration à long terme de votre programme du NE. Votre propriétaire fonctionnel/responsable de service aura besoin de toutes les politiques et procédures nécessaires pour orienter ces activités, y compris :

- un cadre de gouvernance bien établi à l'appui de la résolution des problèmes et visant à discuter d'une stratégie et à l'établir;
- un processus bien défini pour modifier des règlements à l'appui de l'intégration d'autres partenaires;
- des processus bien définis pour les clients et les partenaires, et le rétablissement des données.



#### Avez-vous mis en œuvre des mécanismes visant à établir des mesures par rapport aux résultats énoncés et à obtenir des pistes de réflexion sur l'utilisation de votre programme du NE?

Votre programme du NE – ses processus et son information – peut être mis à contribution pour établir des mesures par rapport à vos résultats énoncés et à obtenir des pistes de réflexion sur les modèles d'utilisation, en plus de cerner les possibilités d'amélioration.



## C.4. Niveau 4 – Stabilisation

Le **niveau 4 – Stabilisation** représente l'état final du modèle de maturité du NE (toutes les composantes devaient être définies et opérationnelles). Même si ce niveau sera à long terme, cela ne veut pas dire que votre travail est terminé. Pendant la **stabilisation**, vous continuerez d'exploiter, de tenir à jour et d'améliorer votre programme du NE en harmonie avec vos services aux entreprises au sein de votre administration et en réponse aux changements aux services d'intégration du NE de l'ARC.

Vos structures de gouvernance et d'organisation seront solidifiées, vos politiques et processus seront bien éprouvés et vos services de la TI fonctionneront rondement. Outre le fait de « garder les lumières activées » et l'intégration des nouveaux partenaires, les autres activités qui se produiront pendant la stabilisation comprennent les suivantes :

### Stratégie

- Le moment est venu de revoir votre modèle de financement. Votre programme du NE devrait être se trouver dans un état opérationnel stable, et certaines composantes du modèle de programme (p. ex., l'Unité de développement des activités) s'affaibliront. Toutefois, les opérations se poursuivront pendant longtemps encore, ce qui veut dire que vous aurez besoin d'un financement adéquat pour appuyer :
  - les opérations et la tenue à jour à long terme;
  - les mises à niveau technologiques majeures (p. ex., les rafraîchissements d'infrastructure, les mises à niveau d'applications et de services);
  - le soutien des partenaires;
  - la participation aux comités de gouvernance de l'ARC.
- La surveillance continue des résultats. Même s'il se peut que vous évaluiez déjà les résultats (par rapport aux IRC et aux objectifs) et que vous obteniez possiblement des pistes de réflexion sur votre programme du NE, il y a des possibilités de peaufiner ces évaluations et de déceler d'autres pistes de réflexion sur l'utilisation et l'adoption du NE – surtout si d'autres niveaux d'échange de données sont activés.

## Législation et gouvernance

- Tenir des réunions du comité de gouvernance. La gouvernance de votre solution du NE – appuyant les opérations et les changements stratégiques – se poursuivra au cours de la stabilisation, même si ce sera probablement à un rythme de changement inférieur.
- Réviser les structures de gouvernance et les horaires de réunion, au besoin.
- Mettre à jour les lois, les règlements ou les chartes, au besoin, pour appuyer l'adoption par d'autres partenaires.

## Organisation

- Il se peut que des activités d'expansion se poursuivent. Vos partenaires principaux auront maintenant adopté le NE, mais il y aura toujours des partenaires qui ne l'auront pas encore adopté. Dans le cas des provinces et des territoires, cela peut comprendre l'expansion dans les municipalités. Au moment de rédiger ce plan de match, une seule municipalité a adopté le NE, tandis que d'autres se trouvent aux premiers stades de la création de l'idée.
- Participation continue aux comités de gouvernance de l'ARC
- Soutien continu des partenaires et des clients
- Évaluez votre besoin continu de l'Unité de développement des activités.

## Politiques et processus

- Révision des politiques et des processus, au besoin, pour appuyer les opérations

## Activités relatives aux technologies et données

- Lorsque la plupart des partenaires utilisent le NE, il se présente des possibilités d'améliorer la prestation des services numériques. L'adoption du NE confère aux partenaires une plus grande capacité d'échanger des renseignements avec d'autres adopteurs du NE – y compris pardelà les frontières fédérales, provinciales/territoriales et municipales. Même si vous pouvez ne pas être responsable de l'élaboration de ces services, ceux-ci tireront parti de vos données sous une forme ou une autre – en tant que source d'information pour les entreprises, rendant possible l'échange de données, ou étant relié aux solutions de gestion de l'identité et des accès, permettant aux particuliers de rendre des services aux entreprises pour le compte d'une compagnie ou d'une entreprise.
- Si vous avez adopté un modèle hybride (p. ex., une combinaison de partenaires du NE15 et de partenaires du NE9 avec SVW seulement), il pourrait être possible de faire passer les partenaires du NE9 avec SVW à des partenaires du NE15 à part entière pendant la stabilisation. Cette transition peut être influencée par un certain nombre de facteurs, dont les mises à niveau ou les changements de technologies ou de processus opérationnels d'un partenaire, l'inclusion dans la prestation des services numériques en général et/ou un changement majeur des services offerts.
- Opérations et tenue à jour continue de votre infrastructure technologique.
- Mises à jour continues de l'intégration à l'ARC découlant de changements aux données ou aux technologies
- Coordination des changements – ceux de l'ARC ou les vôtres – avec les partenaires

## Niveau 4 – Stabilisation : État cible du modèle de programme

STRATÉGIE	LÉGISLATION ET GOUVERNANCE	ORGANISATION	POLITIQUE ET PROCESSUS	TECHNOLOGIES ET DONNÉES
Vision et stratégie	Lois et règlements (charte municipale)	Champion du NE	Inscription et mises à jour	Architecture de données et intégration à l'ARC
Modèle de financement	Modèle de gouvernance (service & data governance)	Propriétaire fonctionnel/ responsable de service	Gestion des données (dont le rétablissement)	Échange de données
Évaluation des résultats (IRC, objectifs, pistes de réflexion)	Ententes (lettre d'intérêt, PE, ANS, échange de données)	Unité de développement des activités	Soutien des clients (p. ex., soutien aux entreprises)	Amélioration des services numériques
		Partenaires fondateurs	Soutien des partenaires	Intégration et normes
		Autres partenaires	Promotion	
			Intégration	

### Légende

■ À l'étude

■ En cours/mise en œuvre initiale

□ Défini/opérationnel

### C.4.1. Liste de vérification pour le niveau 4 – Expansion

La liste de vérification suivante est présentée pour veiller à ce que vos efforts déployés au niveau 4 – Stabilisation soient terminés.



IDÉES



#### Votre structure de gouvernance soutient-elle les opérations et le changement stratégique à long terme?

L'essentiel a été fait, mais vos structures de gouvernance devront appuyer les opérations et l'établissement de l'orientation stratégique à long terme. Examinez les structures et les calendriers de réunion actuels et modifiez-les, s'il y a lieu.



#### Avez-vous évalué votre besoin continu d'une unité de développement des activités?

Il peut toujours y avoir quelques autres partenaires à intégrer, mais votre besoin d'une unité de développement des activités pourrait s'affaiblir. Évaluez votre besoin à long terme d'une UDA et apportez des modifications, s'il y a lieu.



#### Vos politiques et processus sont-ils prêts pour une présence à long terme?

À ce stade, vos politiques et processus devraient être bien définis à l'appui de votre programme du NE. Prenez un peu de temps pour examiner l'exhaustivité, et apportez une mise à jour, au besoin.



#### Avez-vous examiné votre modèle de financement?

Vous aurez besoin d'un financement adéquat et de ressources pour appuyer le fonctionnement, la tenue à jour et l'amélioration à long terme de votre programme du NE.

# ANNEXE D.

## LISTE DE VÉRIFICATION DE HAUT NIVEAU POUR L'ADOPTION

La liste qui suit a été extraite du guide OneStop Business Registry : Business Implementation Guide. Ce guide présente des pistes de réflexion sur le processus d'intégration de nouveaux programmes en Colombie Britannique.

### Step 1 – Preparation

N°	PARTIE RESPONSABLE	ACTIVITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Partenaires	Désignez une « personneressource clé » de votre organisation pour travailler en liaison avec l'équipe de OneStop.	
2	Partenaires	Déterminez le rôle de votre organisation et confirmez les activités opérationnelles.	
3	Partenaires	Documentez vos exigences générales (p. ex. numéros de compte, noms d'entreprise).	
4	Partenaires	Songez à ceux qui doivent être représentés dans l'équipe de projets, au coût du matériel et du logiciel, etc. et à la formation des utilisateurs, et obtenez l'approbation et l'engagement formels de procéder.	
5	Partenaires	Passez en revue le protocole d'entente (PE). Le PE est une entente entre l'Agence du revenu du Canada et le OneStop Business Registry. Ce faisant, veillez à ce qu'il n'y ait pas d'autre clause qui soit requise pour le nouveau partenaire.	
6	Partenaires	Désigner et affectez des ressources de projet et commencez les activités d'éducation de l'équipe.	
7	Partenaires	Créez le plan de projet général.	

## Step 2 – Analysis

N°	PARTIE RESPONSABLE	ACTIVITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Partenaires	Recueillez les exigences pour l'interface. Cela comprend les flux de processus opérationnels, les ensembles de code et les autres documents connexes nécessaires aux activités.	
2	Partenaires	Déterminez les détails des données à fournir au répertoire commun et/ou à en recevoir. Il pourrait s'agir de données de l'ARC ou d'autres partenaires. Quelles sont les lacunes existantes? Quelle mise en correspondance faut-il faire entre les données requises dans les messages du répertoire commun et les données du système d'exploitation existant du partenaire? Préparez un document de mise en correspondance des données et planifiez une conversion.	
3	Partenaires	Examinez le document de mise en correspondance des données avec l'équipe de OneStop et ajoutez-le au besoin.	

## Étape 3 – Conception

N°	PARTIE RESPONSABLE	ACTIVITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Partenaires	Documentez les détails de votre interface – quels sont les documents requis pour une soumission dans le répertoire commun? Quelles règles administratives et modifications faut-il appliquer aux données? Comment gérez-vous les avis d'erreur?	
2	Partenaires	Documentez les spécifications techniques pour l'interface.	
3	Partenaires	Passez en revue les spécifications de l'interface avec l'équipe de OneStop et concluez la documentation.	
4	Partenaires	Formulez et documentez les changements aux procédures opérationnelles internes et aux processus de système.	
5	Partenaires	Déterminez les besoins en formation requirements.	
6	Partenaires	Créez un plan d'essai et des données de cas d'essai. Créez des plans de mise en œuvre. Examinez le tout avec l'équipe de OneStop.	
7	Partenaires	Planifiez l'intégration, dans les guides d'utilisateur et les documents de formation, des documents existants de OneStop, comme le guide de l'utilisateur sur l'interface Web de BNI.	

#### Étape 4 – Mise en place de OneStop (OS)/répertoire commun

N°	PARTIE RESPONSABLE	ACTIVITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Équipe de OneStop/Partenaires	Veiller à ce que des règles d'inscription soient établies.	
2	Équipe de OneStop/Partenaires	Créer des connecteurs et des services appropriés.	
3	Équipe de OneStop/Partenaires	Établir les communications, activer les protocoles de sécurité, modifier les pare feu, etc.	
4	Équipe de OneStop/Partenaires	Donner accès au BNI à l'aide de l'IDIR de l'utilisateur. Si le partenaire ne fait pas partie du gouvernement provincial de la C. B., il utilisera le BCEID pour accéder au BNI.	
5	Équipe de OneStop/Partenaires	Installer et configurer tout module propre aux partenaires, et mettre à l'essai.	

#### Step 5 – Construction and Test

N°	PARTIE RESPONSABLE	ACTIVITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Équipe de OneStop/Partenaires	Créer les documents XML et achever les changements au système d'exploitation.	
2	Équipe de OneStop/Partenaires	Mettre à l'essai le document XML à l'aide du simulateur ou, idéalement, au moyen du système d'exploitation du partenaire à la suite des cas d'essai décrits dans le plan d'essai. Veiller à ce que des essais de conversion soient inclus.	
3	Équipe de OneStop/Partenaires	Vérifier les résultats et ajuster le code, au besoin.	
4	Équipe de OneStop/Partenaires	Planifier et coordonner les essais d'acceptation de l'utilisateur auprès des partenaires.	

## Étape 6 – Mise en œuvre

N°	PARTIE RESPONSABLE	ACTIVITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Partenaires	Planifier et coordonner les activités de mise en œuvre.	
2	Partenaires	Planifier et coordonner les activités de conversion.	
3	Partenaires	Essais à la source terminés et approuvés.	
4	Partenaires	PE signé.	
5	Partenaires	Les utilisateurs ont obtenu les bonnes permissions.	
6	Partenaires	Achever l'installation du matériel et des logiciels.	
7	Partenaires	Installer des certificats et communiquer les noms et les ID utilisateurs.	
8	Partenaires	Achever tout processus de conversion.	
9	Partenaires	Synchroniser les bases de données et corriger les anomalies de données.	
10	Partenaires	Former les utilisateurs et appuyer le personnel.	
11	Équipe de OneStop	Planifier et coordonner les activités de mise en œuvre.	
12	Équipe de OneStop	Planifier et coordonner les activités de conversion.	
13	Équipe de OneStop	Veiller à ce que les approbations soient en place.	
14	Équipe de OneStop	Veiller à ce que les utilisateurs aient les bonnes permissions et inscriptions en place.	
15	Équipe de OneStop	Achever l'installation du nouveau matériel et des nouveaux logiciels.	
16	Équipe de OneStop	Installer les dispositifs de sécurité; mettre en œuvre des changements au parefeu.	



## Étape 7 – Fonctionnement

N°	PARTIE RESPONSABLE	ACTIVITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
1	Équipe de OneStop	Surveiller les transactions de système.	
2	Équipe de OneStop	Répondre aux appels de dépannage et du bureau d'aide.	
3	Équipe de OneStop	Effectuer les activités de conversion.	
4	Équipe de OneStop	Veiller au bon fonctionnement des systèmes opérationnels.	
5	Équipe de OneStop	Examinez les journaux et les rapports de transactions.	
6	Équipe de OneStop	Effectuer les activités de conversion.	

# ANNEXE E. IDENTIFICATEURS DE PROGRAMME EXISTANTS

Voici une liste des identificateurs de programme actuels qui sont utilisés à l'échelle fédérale, provinciale/territoriale ou municipale à l'échelle du Canada.

ADMINISTRATION / ORGANISATION	ID	DESCRIPTION
	AG	
ColombieBritannique	BB	Compte de la Liquor Control and Licensing Branch
ColombieBritannique	BC	Compte du registre des sociétés
	BD	Compte du secteur des ressources naturelles
ColombieBritannique	BT	Compte de la taxe de vente provinciale
ColombieBritannique	BV	Compte du Corporate Accounting System
ColombieBritannique	BW	Compte de WorkSafeBC
	EC	
Manitoba	MC	Compte de sociétés du Manitoba
Manitoba	MG	Compte du crédit d'impôt pour les médias numériques interactifs du Manitoba
Winnipeg	MM	Compte de la Ville de Winnipeg
Manitoba	MT	Compte de la taxe de vente provinciale
Manitoba	MW	Compte du Workers Compensation Board
NouveauBrunswick	NP	Compte du NouveauBrunswick
NouvelleÉcosse	NS	Compte du registre des sociétés
NouvelleÉcosse	NW	Compte du Workers' Compensation Board
	OB	
	OC	
	OE	
	OR	
	OS	
	OW	

ADMINISTRATION / ORGANISATION	ID	DESCRIPTION
	PG	
	RA	
ARC	RC	Compte de l'impôt sur le revenu des sociétés
ARC	RD	Compte du droit d'accise
ARC	RE	Compte de la taxe d'accise et des prélèvements spéciaux
ARC	RG	Compte du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien
ARC	RM	Compte d'importationsexportations
ARC	RN	Compte de l'impôt sur les primes
ARC	RP	Compte des retenues à la source
ARC	RR	Compte des organismes de bienfaisance enregistrés
ARC	RT	Compte de la TPS/TVH
	RX	
	RY	
ARC	RZ	Compte des déclarations de renseignements
Saskatchewan	SK	Compte de la Saskatchewan
ARC	SL	Compte du bois d'œuvre
Ontario	TA	Compte des rapports de conformité sur l'accessibilité de la Direction de l'accessibilité de l'Ontario
Ontario	TB	Compte de la taxe sur la bière et le vin du ministère du Revenu
Ontario	TC	
Ontario	TD	Compte du service de résolution des différends du ministère du Travail
Ontario	TE	Impôtsanté des employeurs du ministère du Revenu
Ontario	TF	Compte de la taxe sur les carburants du ministère du Revenu
Ontario	TG	Compte de la taxe sur l'essence du ministère du Revenu
Ontario	TH	Compte de santé et de sécurité au travail du ministère du Travail
Ontario	TI	Compte international de la taxe sur les carburants du ministère des Finances
	TJ	

ADMINISTRATION / ORGANISATION	ID	DESCRIPTION
Ontario	TL	Compte des normes d'emploi du ministère du Travail
Ontario	TM	Compte de l'impôt minier du ministère du Revenu
Ontario	TN	Compte des certificats d'approbation du ministère de l'Environnement
Ontario	TP	Compte de l'impôt sur les primes du ministère du Revenu
Quebec	TQ	Compte d'inscription à la TVQ
Ontario	TR	Compte de la taxe de vente au détail du ministère du Revenu
Ontario	TS	
Ontario	TT	Compte de la taxe sur le tabac du ministère du Revenu
Ontario	TU	Compte de la redevance sur le revenu brut du ministère du Revenu
Ontario	TV	
Ontario	TW	Compte des Paiements tenant lieu d'impôts fédéral et provincial sur les sociétés du ministère du Revenu
Ontario	TX	Compte de la redevance de liquidation de la dette du ministère du Revenu
Ontario	TY	Compte du Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor

# ANNEXE F.

## RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

### Groupe fédéralprovincial sur l'adoption du numéro d'entreprise

<https://gccollab.ca/groups/profile/10720/federal-provincial-business-number-adoption-adoption-du-numero-dentreprise>

*[Traduction] « Le groupe fédéralprovincial sur l'adoption du numéro d'entreprise est fermé, étant destiné aux membres fédéraux et provinciaux du comité de gouvernance du NE qui sont invités à en faire partie. Ce groupe devrait augmenter la profondeur et l'étendue de l'échange de données et de renseignements entre les membres fédéraux et provinciaux. Il s'agit d'un très bon endroit où échanger des documents, des pratiques exemplaires et des leçons apprises. »*

#### Les ressources disponibles comprennent les suivantes :

- Conditions d'utilisation de l'ARC et d'ISDE pour accéder au service de validation Web du numéro d'entreprise.
- Sondage de détermination des programmes utilisé par le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs de l'Ontario.
- Modèle de répertoire et de suivi de programmes fondé sur un échantillon fourni par ISDE.
- Exemple de sondage de détermination des programmes.
- Répertoire et suivi des programmes.
- Coordonnées de l'ARC.
- Coordonnées d'ISDE.

# REMERCIEMENTS

## Participants

Nous aimerions remercier les organismes fédéraux, les provinces et territoires et les municipalités qui suivent de leur participation aux entrevues et aux discussions, et de leur contribution aux documents existants portant sur l'adoption du NE.

### Fédéral

Agence du revenu du Canada (ARC)  
Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)  
Emploi et Développement social Canada

### Provincial/territorial

ColombieBritannique  
Manitoba  
TerreNeuveetLabrador  
NouveauBrunswick  
Territoires du NordOuest  
NouvelleÉcosse  
Ontario  
Saskatchewan  
Yukon

### Municipal

La Ville de Toronto  
La Ville de Winnipeg

## Ouvrages cités

1. Banque mondiale. 2016. Implementing a Unique Business Identifier in Government: Guidance Note for Practitioners and Nine Country Case Studies. Banque mondiale, Washington, D.C. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.
2. Agence du revenu du Canada. 2014. A "How to Guide" in becoming a BN Partner.
3. Industrie, Sciences et Développement économique Canada. 2017. ISED Experience Toolkit.
4. Gouvernement de la ColombieBritannique, OneStop Business Registry, BC Registry Services. Août 2014. OneStop Business Registry: Business Implementation Guide.

## À propos de Davis Pier

Davis Pier est une société d'expertsconseils qui fournit des solutions novatrices aux défis gouvernements et sociaux complexes. Nous travaillons avec les organisations des secteurs public, non lucratif et privé au Canada et sur la scène internationale dans le but d'offrir les services nécessaires afin d'améliorer la société et la vie des autres en concevant, planifier et mettant en œuvre des changements durables. Notre capacité de collaborer avec les clients et de mettre ces solutions en œuvre est ce qui nous distingue. Nos projets comprennent des travaux dans divers domaines, dont les soins de santé, l'éducation, l'emploi, les services sociaux, la sécurité publique, la réglementation des entreprises, les services aux citoyens et la diversité et l'inclusion.

Les approches que nous utilisons pour concevoir, planifier et gérer les changements nous permettent d'offrir un rapport qualitéprix exceptionnel tout en nous intégrant sans heurt à nos clients. L'équipe de Davis Pier compte plus de 20 professionnels possédant plusieurs antécédents complémentaires, dont des expertsconseils en affaires, des chargés de projets, des analystes des activités, des gestionnaires du changement, des ingénieurs, des concepteurs de services et des architectes techniques. Nous faisons souvent participer plusieurs membres de l'équipe à un projet afin de nous assurer de disposer du bon mélange de professionnels pour affronter les problèmes.

Nos services de base : La stratégie et l'analyse, la conception, la transformation, les personnes et les technologies.

## À propos des auteurs

### Mike Davis

Fondateur et associé, Davis Pier

Mike possède des antécédents dans les milieux de la consultation, du secteur public et de la réglementation, étant expert en stratégie, en analyse et en conception et mise en œuvre organisationnelles.

### James Brown

Directeur, Davis Pier

James est expertconseil principal et architecte. James se concentre sur l'architecture intégrée dans les milieux du secteur public et de la réglementation, ayant été expertconseil auprès de gouvernements provinciaux et du Groupe de la Banque mondiale pour un certain nombre d'initiatives du gouvernement électronique en Afrique, en Asie, au MoyenOrient et en Europe de l'Est.



[iccs-isac.org](https://iccs-isac.org)